

## L'ASSURANCE FRANCO-ASIATIQUE

1918 : fondation à Shanghai par MM. Jean Beudin, René Fano et H. Madier.

---

L'Assurance franco-asiatique  
(in Jacques Charbonnier, *L'Assurance en Chine. Des origines à Mao*,  
Éditions Books on Demand.com, 2009)

### ANNEXE 2 UN ASSUREUR FRANÇAIS NÉ EN CHINE : L'ASSURANCE FRANCO-ASIATIQUE

[...] C'est en mars 1918 que naquit l'idée de créer à Shanghai une société d'assurance IARD à capitaux français, mais sous la dénomination (provisoire) de International Insurance Society, probablement parce que le principal actionnaire était l'International Savings Society<sup>1</sup>. Ses promoteurs choisirent ensuite momentanément l'appellation de « Assurances générales France et Chine », avant d'en venir au titre définitif, sous lequel fut réalisé son enregistrement consulaire le 6 avril 1918.

En soulignant qu'il n'existait alors en Chine, aucune société d'assurance IARD ayant son siège sur place, notons, parmi les motifs de la création de l'AFA :

- le désir de constituer un groupe dont l'ISS serait l'amorce, et auquel s'ajoutera bientôt une société immobilière, la Foncière et Immobilière de Chine, chargée de construire et de gérer des immeubles résidentiels<sup>2</sup> ;
- la captation de toute la clientèle française qui devait auparavant s'adresser aux compagnies anglaises de Shanghai ;
- la volonté de tirer parti d'un type d'activités estimées profitables<sup>3</sup>.

---

La Foire de Hanoï  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 mai 1918)

Shanghai. La Cie d'assurances franco-asiatique, dont nous avons déjà parlée comme étant en formation, a été définitivement constituée le 6 avril, au capital de 3.000.000 de francs en 6.000 actions de 500 francs dont un quart entièrement libéré.

Le conseil d'administration élu à l'assemblée générale du 16 avril se compose de Messieurs H. Madier — [R.P.] A. Sallou [pdt des Plantations de Baria] — R. Fano — J. Sauvayre — J. Beudin et M. Speelman.

La société sera administrée par MM. Beudin et Speelman.

---

<sup>1</sup> Connue en Indochine et en France sous le nom de Société internationale d'épargne\*.

<sup>2</sup> Furent ainsi édifiés, entre 1920 et 1940, dans la concession française : le Béarn, le Gascogne, le Dauphiné, tous sur les plans du cabinet Léonard et Veyseyre, et aussi le Bretagne, le Normandie, le Picardie, etc. (selon G. Brossollet, *op. cit.*, p. 43).

<sup>3</sup> Lettre du consulat français de Changhai au ministre des Affaires Etrangères, Paris, 20 mars 1918. Archives du Quai d'Orsay, Série Asie, sous série Chine, 138-140.

C'est la première fois qu'une compagnie française d'assurances maritimes et contre l'incendie est fondée en Chine.

Nous lui souhaitons plein succès et espérons quelle ne tardera pas à étendre sa sphère d'opérations jusqu'en Indochine où elle trouvera le meilleur accueil.

---

Assurance franco-asiatique (branche incendie)  
(*L'Argus des assurances*, 17 septembre 1922)

En juin dernier, l'*Argus* a signalé la prochaine installation à Paris, pour l'exploitation de la branche incendie, de la Compagnie d'assurances franco-asiatique. En même temps, il était annoncé que la direction pour la France, en était confiée à M. [Étienne] Grieb qui, pendant de longues années, avait rempli les fonctions d'inspecteur général à l'Abeille, d'abord, puis à la Paternelle.

L'installation est aujourd'hui chose faite.

La compagnie précitée, qui se trouve actuellement dans une situation enviable, a commencé par se mettre dans ses meubles et, surtout, dans son immeuble, 85, rue Saint-Lazare, dans le centre d'activité industrielle et commerciale de Paris.

Elle s'est fait enregistrer au tribunal de commerce de la Seine sous les numéros 54158-54061.

Compagnie foncièrement française par la majorité des membres de son conseil d'administration, dont le vice-président est le procureur de ces Missions étrangères [le R.P. A. Sallou] qui rendent de signalés services, par une propagande intensive, en faveur du commerce et de l'industrie de notre pays, elle a confié à l'un de ses deux administrateurs délégués, l'honorable M. Beudin, la mission de venir à Paris, procéder à l'organisation de la succursale et à l'installation de la direction pour la France.

Homme du métier, professionnel accompli, M. [Étienne] Grieb apporte à cette compagnie toutes les ressources d'une longue et patiente expérience avec les sympathies de tous ses anciens collègues. Le nouveau directeur doit réussir.

L'*Argus* suivra avec tout l'intérêt qui s'attache à la réussite d'une firme déjà puissamment organisée avec un capital social de 7 millions entièrement versé, à l'heure présente, les débuts de sa succursale en France.

A titre de première indication, voici les chiffres du bilan au 31 décembre 1921. [...]

---

L'Assurance franco-asiatique  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 janvier 1923)

Nous lisons dans le journal financier « la Semaine », le bel article suivant que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire pour l'édification de nos lecteurs.

Causerie hebdomadaire  
Poussez vos affaires ; que ce  
ne soient pas elles qui vous poussent.  
FRANKLIN

Depuis quelques mois, nous enregistrons vraiment trop de décès (liquidations, voire même faillites) pour ne saluer avec bon espoir l'acte de naissance d'une compagnie nouvelle, d'ailleurs fort avantageusement connue déjà dans le monde assureur (branche maritime).

Nous avons nommé l'Assurance franco-asiatique.

La *Semaine* du 11 juin 1922 annonçait comme prochaine l'ouverture d'une direction pour la branche incendie, direction confiée à l'un des vétérans de l'inspection où son expérience éprouvée de l'industrie des assurances lui avait valu et les sympathies de ses collègues et l'estime de ses directeurs, M. Étienne Grieb, ancien inspecteur général de la compagnie d'assurances contre l'incendie La Paternelle.

Depuis quelque temps, M. Grieb, très heureusement secondé et conseillé par l'un des deux administrateurs délégués, M. Beudin, venu tout spécialement en France pour asseoir cette organisation sur des bases solides, multipliait ces démarches de la première heure que motivent les mille et un détails de toute installation de ce genre.

Aujourd'hui, c'est un travail mis au point et la Compagnie précitée s'installe au foyer central des affaires, dans un superbe immeuble dont elle vient de faire l'acquisition, 85, rue Saint-Lazare, à Paris, Voilà déjà une première garantie, et non des moindres.

Les bureaux sont actuellement ouverts au courtage, aux correspondants français et étrangers, en un mot à l'assurance, qui y recevra toujours le plus cordial accueil.

La Compagnie dont il s'agit fonctionne sous le régime de la législation française et elle s'est fait enregistrer au tribunal de commerce de la Seine, sous les numéros 54.158-54.061.

Qu'avons-nous, au surplus, à demander à toute société nouvelle qui vient faire appel à la confiance, à la prévoyance ? Le crédit, l'honorabilité, l'équité dans les règlements.

Et c'est ce que nous offre la Société franco-asiatique, nous en jugeons par le bilan de ses opérations au 31 décembre 1921.

Le capital social, intégralement versé, actuellement, est de sept millions. Les réserves pour risques en cours et sinistres accusent un chiffre intéressant de 1.140.791,76.

Les administrateurs délégués, MM. J. Beudin et M. Speelman, ont une longue pratique des affaires ; le directeur pour la France, M. Ét. Grieb, apporte cette expérience industrielle qui est, à elle seule, une valeur appréciable.

Le conseil d'administration est présidé par un négociant français, M. H. Madier ; le vice-président est une personnalité de premier ordre, procureur de ces missions étrangères dont l'influence et les services dans le domaine de l'économie nationale, propage en tous pays, la puissance commerciale et industrielle française.

Autant de garanties morales, financières et techniques qui nous permettent de bien augurer de l'avenir de cette société, française d'abord, tout en ayant son siège social en Extrême-Orient, et dont la place était marquée à Paris, où opèrent avec succès tant de firmes et de sociétés étrangères, dont certaines savent se dispenser d'acquiescer au fisc français les impôts qui frappent toute police d'assurance.

Telles sont les conditions dans lesquelles vient se présenter au monde assureur et à la corporation du courtage et des agences, la direction de la Compagnie franco-asiatique.

Crédit financier et expérience des affaires en sont les deux solides colonnes.

Dans un temps rapproché, cette honorable compagnie se classera en un rang excellent parmi les firmes de tout repos et c'est le vœu de notre souhait de bienvenue.

Ce sociologue célèbre que fut Franklin avait pour règle cette méthode de travail :

« Si vous voulez faire votre affaire, allez-y vous-même ; si vous voulez qu'elle ne soit pas faite, envoyez-y. »

Nous connaissons de vieille date l'activité du directeur de la Compagnie précitée et nous avons la certitude que, dans ses nouvelles fonctions, comme dans sa longue carrière d'inspecteur, il mettra chaque jour en pratique la méthode de Franklin.

Ce sera un premier gage de succès.

LE SEMAINIER

*L'Écho de Chine*, 6 novembre 1921.

*(L'Argus des assurances, 28 janvier 1923)*

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Menant, mère de M. Louis Menant, sous-directeur du Secours-incendie\*, et sœur de M. Étienne Grieb, directeur pour la France de l'Assurance franco-asiatique.

---

Publicité  
ASSURANCE  
FRANCO-ASIATIQUE  
SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE  
D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES  
*(L'Argus des assurances, 18 février 1923)*

Au capital de 7.000.000 de francs entièrement versés  
Enregistrée le 6 avril 1918 au consulat général de France à  
Shanghai (Chine) et au Tribunal de Commerce de la Seine  
sous le numéros 61.158-04,061.

Siège social : 7, avenue Édouard-VII, SHANGHAI

#### BRANCHE INCENDIE

En son immeuble à Paris, 85, rue St-Lazare.

Téléphone: Central 28-20

Directeur général pour la France : M. É[tienne] Grieb

#### BRANCHE MARITIME - FRANCE

MM. Jacquin et Ouchet, directeurs généraux

16, rue Saint-Marc à Paris. — Téléphone Central 22-07

Banquier de la compagnie : BANQUE DE L'INDO-CHINE

---

Une brillante affaire française en Chine

L'Assurance franco-asiatique

*(L'Éveil économique de l'Indochine, 2 septembre 1923)*

Cette société anonyme française d'assurances et de réassurances créée en 1918 au capital de 7.000.000 francs entièrement versées est une des affaires les plus brillantes et les plus solides montées par nos compatriotes à Changhai.

Le rapport du conseil d'administration et le bilan pour l'exercice 1922, que nous venons de recevoir, sont tout à l'ait encourageants. Le montant des primes encaissées en 1922 s'élève à 8.450.944,70 soit net, après réassurances, 6.085.008,15 fr.

Durant l'exercice, la société a ouvert en France la branche incendie, sous la direction, pour la France, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, de M. Étienne Grieb. D'ores et déjà, les résultats obtenus en France par la branche maritime ont été excellents.

---

La Coloniale  
*(L'Argus, 28 octobre 1923)*



[...] Nous sommes heureux de constater que la Société d'assurances La Coloniale a été définitivement constituée au capital de 8.000.000 francs, avec un conseil d'administration qui réunit les sommités du monde colonial, ainsi que l'on peut en juger par les noms qui suivent :

Administrateurs

Assurance franco-asiatique, société d'assurances de Shanghai, représentée par M. Étienne Grieb, son directeur pour la France, Paris.

---

Légion d'honneur

(*L'Argus des assurances*, 24 janvier 1926)

M. Beudin, administrateur délégué de l'Assurance franco-asiatique et de la Société internationale d'épargne, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du ministère des Affaires étrangères.

---

TITRE DE MILLE FRANCS AU PORTEUR (1927)

Recto





# SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉPARGNE

## INTERNATIONAL SAVINGS SOCIETY

CONTRAT DE CAPITALISATION  
3 F. 50

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat en ce qui concerne les Opérations de Capitalisation réalisées en France et en Algérie  
SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DE CAPITALISATION POUR FAVORISER L'ÉCONOMIE ET L'ÉPARGNE  
CAPITAL SOCIAL : 65.000 TAËLS <sup>1</sup>/<sub>4</sub>VERSÉ ET 2.000.000 FRANCS <sup>3</sup>/<sub>4</sub>VERSÉ  
SIÈGE SOCIAL : 7, AVENUE EDOUARD VII, SHANGHAI (CHINE)

Etablie en l'Immeuble de l'Assurance Franco-Asiatique  
85, Rue St. Lazare, Paris (IX<sup>e</sup>)

COMBINAISON ÉPARGNE-TIRAGES

R.C. SEINE N° 917.983 B

Tirages garantis pendant 15 ans  
Participation aux bénéfices  
Rachats garantis dès la 3<sup>e</sup> année  
Primes payables pendant 20 ans (sauf porteurs ayant droit aux bénéfices jusqu'à la 3<sup>e</sup> année l'issue du contrat)

### TITRE DE 1.000 FRANCS

Série N° 1463  
Titre N° 19276

La Société Internationale d'Épargne s'oblige par le présent Titre à rembourser  
**AU PORTEUR**

la somme de *Mille* francs en Capital avec accumulation des bénéfices qui ne pourront excéder *Mille* francs dans un délai maximum de 33 ans à compter de la date d'effet ci-dessous indiquée et aux conditions ci-après.

Le Capital sera constitué moyennant un versement unique de *Deux* francs par semaine pendant *cinq* années.  
Les versements échelonnés (sur titres non libérés) cessent d'être dus lorsque le titre sort à un tirage, ou au plus tard à la 20<sup>ème</sup> année.

Le droit de timbre fixe par la Loi est perçu à la souscription.  
Tout versement est constaté exclusivement par des *Cambres-Quittances* spéciales qui doivent porter à la fois, sous peine de nullité, le numéro du présent titre, ainsi que la date du paiement et le montant de la somme versée.  
Tout paiement effectué dans d'autres conditions est sans valeur.

Cependant, le titre à prime unique fait l'objet d'une seule quittance spéciale.  
Le présent titre est soumis aux Conditions Générales énoncées au verso.  
Pour prendre effet du présent Titre, il faut verser *vingt sept* francs, le *vingt trois* Mai *neuf cent vingt sept* à Paris.  
Un Administrateur, Le Directeur Général.

*J. Bendin*  
*H. Bouffé*

AVIS. Il est délivré avec le titre à primes échelonnées une feuille destinée à l'apposition des timbres quittance justifiant des versements effectués. Quiconque deviendra porteur du titre devra se faire remettre en même temps la feuille de timbres s'y rattachant et vérifier si tous les timbres échus y sont bien apposés.

15 203 - Modif. E. R. O. - FANO-EMONET - 4. 25 - 25 000

Coll. Olivier Galand  
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉPARGNE  
INTERNATIONAL SAVINGS SOCIETY

CONTRAT DE CAPITALISATION  
3 F. 50

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État en ce qui concerne



les opérations de capitalisation réalisées en France et en Algérie  
Société anonyme française de capitalisation pour favoriser l'économie et l'épargne  
Capital social : 65.000 taëls 1/2 versé et 2.000.000 fr. 1/4 versé  
Siège social : 7, avenue Edouard-VII, Shanghai (Chine)  
Établie en l'immeuble de l'Assurance franco-asiatique  
85, rue Saint-Lazare, Paris (XI<sup>e</sup>)  
R.C. Seine n°217 983 B

---

Combinaison épargne tirages  
Tirages garantis pendant 15 ans  
Rachat garanti dès la 2<sup>e</sup> année  
Primes payables pendant 20 ans, les  
porteurs ayant droit aux bénéfices  
jusqu'à la 33<sup>e</sup> année (terme du contrat)

---

#### TITRE DE 1.000 FRANCS

La Société internationale d'épargne s'oblige par le présent titre à rembourser  
AU PORTEUR

la somme de mille francs en capital avec accumulation  
des bénéfices qui ne pourront excéder mille francs dans un  
délai maximum de 33 ans à compter de la date d'effet ci-dessous indiquée et aux  
conditions ci-après.

Le capital sera constitué moyennant un versement mensuel de deux francs trente  
cinq centimes.

Les versements échelonnés (sur titres mobiliers) cessent d'être dûs [sic] lorsque  
le titre sort à un tirage, ou au plus tard à la 20<sup>e</sup> année.

Le droit de timbre fixé par la loi est perçu à la souscription.

Tout versement est constaté exclusivement par des timbres-quittance  
spéciaux qui doivent porter à la fois, sous peine de nullité, le numéro du  
présent titre, ainsi que la date du paiement et le montant de la somme versée.

Tout paiement effectué dans d'autres conditions est sans valeur.

Toutefois, le titre à prime unique fait l'objet d'une seule quittance spéciale.

Le présent titre est soumis aux conditions générales énoncées au verso.

Pour prendre effet du premier juin mil neuf cent vingt sept.

Paris, le vingt trois mai mil neuf cent vingt sept.

Un administrateur : J. Beudin

Le directeur général : Grosfils

Avis : il est délivré avec le titre à primes échelonnées une feuille destinée à  
l'apposition des timbres quittance justifiant des versements effectués. Quiconque  
deviendra porteur du titre devra se faire remettre en même temps, la feuille de timbres  
s'y rattachant et vérifier si tous les timbres échus y sont bien apposés.

15 203 - Mod<sup>e</sup> E 20 - Imp. FANO-EMONET, Paris

---

Verso



POLICE N° 19276

# ASSURANCE FRANCO-ASIATIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE  
D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES

AU CAPITAL DE 7 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL: 7, AVENUE ÉDOUARD VII, SHANGHAI (CHINE)

ÉTABLIE A PARIS, EN SON IMMEUBLE : 85, RUE SAINT-LAZARE

Adr. Télégr. : ASOIFRANSA-PARIS

R. C. Seine N° 54.158 - 54.061

Téléphone : CENTRAL 28-20

COMPTE CHEQUES POSTAUX : PARIS 1<sup>er</sup> N° 466-84

## CONSEIL D'ADMINISTRATION & DIRECTION

MM.

H. MADIEH, Négociant en soies, Président du Comité Central de la Chambre de Commerce Française de Chine, Président de la Foncière et Immobilière de Chine, *Président du Conseil*.

Rév. Père SALLOU, Procureur des Missions Étrangères, *Vice-Président du Conseil*.

R. FANO, Courtier de change, Président de l'International Saving Society, Administrateur de la Foncière et Immobilière de Chine.

MM.

J. BEUDIN, Administrateur Délégué de l'International Saving Society et de la Foncière et Immobilière de Chine, Membre du Comité Central de la Chambre de Commerce Française de Chine.

J. SAUVAYRE, Négociant.

M. SPEELMAN, Administrateur Délégué de l'International Saving Society et de la Foncière et Immobilière de Chine. Médaille d'argent de la Reconnaissance Française.

MM. J. BEUDIN et M. SPEELMAN, *Administrateurs Délégués*.

M. E. GRIEB, *Directeur Général*.

M. P. BAUDOT, *Secrétaire Général*.

## POLICE DE CONTRE ASSURANCE DES BONS DE CAPITALISATION DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉPARGNE

(INTERNATIONAL SAVINGS SOCIETY)

Entreprise Privée assujettie au Contrôle de l'État en ce qui concerne les opérations de Capitalisation réalisées en France et en Algérie

N° du Titre de Capitalisation

19276

N° de la Série

1463

Capital souscrit

1.000

Primes Mensuelles : 0.15 Centimes pour 1.000 Francs de Capital

**Article Premier. — RISQUES COUVERTS.** — L'Assurance Franco-Asiatique garantit à l'assuré porteur des bons ci-dessus, pour le cas d'incapacité de travail résultant de maladie ou d'accident, quelle que soit la cause de l'accident ou de la maladie, et sans que l'assuré soit tenu de justifier d'une perte de gain ou de salaire, le paiement de ses cotisations et le remboursement de ses versements dans les conditions ci-après :

**Art. 2. — GARANTIES.** — Si l'incapacité de travail dure plus d'un an, l'Assurance Franco-Asiatique remboursera à l'assuré toutes les cotisations par lui personnellement versées, plus une majoration de 10 %. Le bon deviendrait alors propriété de la Compagnie; mais si ce bon est sorti à un tirage, ou s'il y a intérêt à le racheter, le montant reçu sera remis à l'assuré, déduction faite des avances ci-après prévues. En outre, la Compagnie Franco-Asiatique lui remboursera les cinq dernières années de prime de contre-assurance.

Jusqu'à la fin du douzième mois d'incapacité, l'Assurance Franco-Asiatique avancera pour le compte de l'assuré, toutes les cotisations à échoir. Si pendant ce temps, le titre sort à un tirage, le capital sera versé à l'assuré, sous déduction des avances faites.

**Art. 3. — DURÉE.** — La présente police est faite pour un an à partir de ce jour et se renouvelle par tacite reconduction d'année en année par le seul fait du paiement de la prime. Elle sera annulée de plein droit en cas d'annulation du Titre de capitalisation.

**Art. 4. — CONDITIONS GÉNÉRALES.** — Lorsque l'assuré accidenté ou malade sera appelé à bénéficier des présentes, il devra remettre son ou ses bons de capitalisation à la Compagnie en garantie du remboursement des avances.

Le remboursement par l'assuré des avances à lui consenties n'est jamais obligatoire, mais si l'assuré est rétabli avant le douzième mois et désire rembourser, il aura le droit de le faire par fractions égales aux cotisations du bon et échelonnées comme ses cotisations. Le bon de capitalisation sera ensuite rendu à l'assuré.

Si l'assuré ne rembourse pas intégralement, la Compagnie pourra racheter le ou les bons contre-assurés pour se rembourser de ses avances, mais à charge de payer à l'assuré son excédent éventuel.

**Art. 5. —** La déclaration d'accident ou de maladie doit être visée du médecin traitant. Les avances ou indemnités sont décomptées du jour de la déclaration. La déclaration de guérison n'est signée que de l'assuré. Le Médecin de la Compagnie a, en tout temps le droit de vérifier; en cas de désaccord, les deux médecins désignent un tiers expert.

Fait à Paris, le

23 Mai 1927  
Le Directeur Général,

1927

Coll. Olivier Galand

ASSURANCE FRANCO-ASIATIQUE  
SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES

AU CAPITAL DE 7 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL: : AVENUE ÉDOUARD-VII, SHANGHAI (CHINE)

ÉTABLIE À PARIS, EN SON IMMEUBLE : 85, RUE SAINT-LAZARE

Adr. Télégr. : ASOIFRANSA-PARIS

Téléphone : CENTRAL 28-20

R. C. Seine n° 54.158 — 54.061



COMPTE CHÈQUES POSTAUX : PARIS 1<sup>er</sup> n° 466-81

CONSEIL D'ADMINISTRATION & DIRECTION

MM.

H. MADIER, chev. LH, négociant en soies, président du comité central de la chambre de commerce française de Chine, président de la Foncière et Immobilière de Chine ; président du conseil ;

Rév. Père SALLOU, procureur des Missions étrangères, vice-président du conseil ;

R. FANO, courtier de change, président de l'International Saving Society, administrateur de la Foncière et Immobilière de Chine ;

J. BEUDIN, administrateur délégué de l'International Saving Society et de la Foncière et Immobilière de Chine, membre du comité central de la chambre de commerce française de Chine ;

J. SAUVAYRE, négociant

M. SPEELMAN, administrateur délégué de l'international Saving Society et de la Foncière et Immobilière de Chine. Médaille d'argent de la Reconnaissance française.

MM. J. BEUDIN et M. SPEELMAN, administrateurs délégués.

M. E. GRIEB, directeur général

M. P. BAUDOT, secrétaire général.

POLICE DE CONTRE ASSURANCE DES BONS DE CAPITALISATION DE LA  
**SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉPARGNE**  
(INTERNATIONAL SAVINGS SOCIETY)

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État en ce qui concerne les opérations de capitalisation réalisées en France et en Algérie

N° du titre de capitalisation 19276 N° de la série 1463 Capital souscrit 1.000  
Primes mensuelles : 0.15 centimes pour 1.000 francs de capital

Article premier. — RISQUES COUVERTS. — L'Assurance franco-asiatique garantit à l'assuré porteur des bons ci-dessus, pour le cas d'incapacité de travail résultant de maladie ou d'accident, quelle que soit la cause de l'accident ou de la maladie, et sans que l'assuré soit tenu de justifier d'une perte de gain ou de salaire, le paiement de ses cotisations et le remboursement de ses versements dans les conditions ci-après :

.....  
Fait à Paris, le 23 mai 1927  
Le directeur général, GRIEB

NAISSANCE  
(*L'Argus des assurances*, 5 juin 1927)

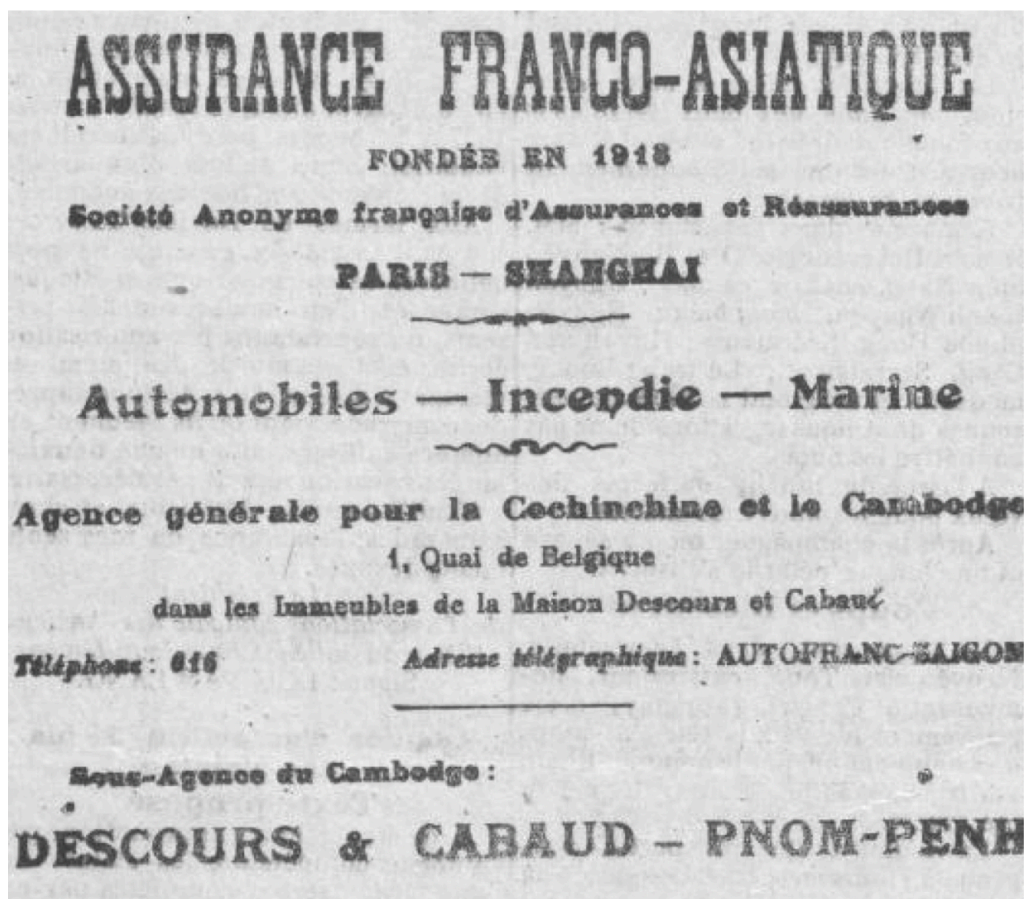
M. Albert Péquignot, inspecteur général de l'Assurance franco-asiatique, nous fait part de la naissance de son fils, Claude.

NÉCROLOGIE  
(*L'Argus des assurances*, 14 août 1927)

M. Léon Péquignot, inspecteur à l'Assurance franco-asiatique, vient d'avoir la douleur de perdre sa belle-mère, Mme veuve François Colle, née Louise Belle, décédée à Asnières, le 6 août, dans sa 89<sup>e</sup> année.

---

Publicités  
(*L'Écho annamite*, 1926-1927)



Agence générale pour la Cochinchine et le Cambodge dans les locaux de Descours & Cabaud  
(produits métallurgiques)

---

LES FINANCIERS CIVILISATEURS  
par Louis LAUNAY

(*L'Ère nouvelle*, organe officiel du Parti travailliste indochinois, 21 janvier 1928)

Les Réverends Pères n'ont pas dégénéré. On en trouve mêlés à de nombreuses [CQFD] affaires coloniales. Prenons le simple exemple, pour l'Indochine, du R.P. ROBERT <sup>4</sup>, administrateur de l'Agricole de Suzannah, affaire de caoutchouc du groupe de Rivaud [non !](*Ann. entrep. colon.*, 1926) ; et, pour la Chine, l'Assurance franco-asiatique, à Shanghai, qui groupe dans son conseil : le R.P. SALLOU, procureur des

---

<sup>4</sup> Le R.P. Léon Robert, des Missions étrangères en Chine, chevalier de la Légion d'honneur (août 1921), était aussi administrateur de la Banque franco-chinoise.

Missions étrangères [et président des Plantations de Baria (hévées)], vice-président ; M. Fano, conseiller municipal ; M. Speelmann, administrateur délégué de l'International Savings Society, et de la Foncière et immobilière de Chine, conseiller municipal ; Son Exc. général Wong I. Tang, ancien président de la Chambre des députés... (Ann. Ass., 1922). Sabre, goupillon, coffre-fort, et dans la plus « catholique » Internationale !  
(*Bourse et République.* )

---

Assurance franco-asiatique  
(*L'Argus des assurances*, 13 mai 1928)

Nous apprenons avec plaisir que M. André Pinson, précédemment chef du Service des sinistres, vient d'être nommé secrétaire général de la branche Accidents en remplacement de M. Baudot, démissionnaire.

Nous adressons toutes nos félicitations à M. Pinson, ancien inspecteur de l'Abeille-Accidents, chef de service de l'Assurance franco-asiatique depuis plusieurs années, il a su, dans ces deux postes, faire apprécier de solides qualités. Nous formons les meilleurs vœux pour son avenir et celui de la compagnie au développement de laquelle, sous l'utile impulsion de son directeur général, M. [Étienne] Grieb, il consacrera, nous n'en doutons pas, tout son dévouement.

---

Assurance franco-asiatique  
(*L'Argus des assurances*, 21 octobre 1928)

Nos lecteurs trouveront plus loin le compte rendu de cette compagnie dont M. André Pinson, ancien inspecteur général de l'Abeille-Accidents, a assumé la direction depuis le 1<sup>er</sup> octobre courant, ainsi que celle de la Société internationale d'épargne.

---

ASSURANCE FRANCO-ASIATIQUE  
Siège social : 7, avenue Édouard-VII, Shanghai.

[1163] Établie en son immeuble à Paris, 85, rue Saint-Lazare, L'agitation politique en Chine a été la cause d'un arrêt des affaires en général ; néanmoins, la production s'est sensiblement augmentée en Indochine et en Malaisie.

Le chiffre des primes acquises pendant l'année 1927 s'est élevé à 36.646.75 fr., contre 31.215.525 fr. en 1926.

La branche Maritime a laissé un profit appréciable et la branche Automobile s'est développée considérablement et a donné de bons résultats.

Compte de Profits et pertes (Exercice 1927)

	Débit
	Affaires directes
Commissions	6.818.391
Commissions escomptées, amortissement 1/5 montant, exercices 1925 et 1926	1
50.078	
Sinistres réglés	18.284.340
Remboursement de provisions	51.972

Impôts sur assurances payés 808.744  
 Report des recours à encaisser au 31-12-20 342.115  
 Réserves au 31 décembre 1927  
 1) Pour sinistres à régler 10.373.098  
 2) Mathématiques pour rentes en cours 905.760  
 3) Mathématiques pour sinistres graves loi à régler 498.401  
 4) Pour arrérages dus non payés 16.776  
 5) Complémentaires 134.027  
 6) Pour risques en cours 10.174.160  
 7) Pour provisions des assurés 271.928  
 8) Pour impôts sur assurances à payer 320.812  
 9) Pour commissions à payer 511.328

#### Acceptations

Commissions 643.170  
 Sinistres réglés 1.720.379 p  
 Réserves au 31 décembre 1927:  
 1) Pour sinistres à régler 217.139  
 2) Pour risques en cours 541.712

#### Cessions

Primes cédées 20.827.462  
 Quote-part des réassureurs dans les recours à encaisser au 31-12-27 138.700  
 Réserves au 31 décembre 1926 :  
 1) Pour sinistres à recouvrer 4.534.122  
 2) Pour risques en cours 5.068.448  
 Réserves pour réassurances non régularisées 500.000

#### Général

Frais généraux 3.715.157  
 Frais de surveillance et de contrôle 1.063  
 Allocation de Prévoyance (France) 45.074  
 Pertes sur créances 17.066  
 Pertes sur change 59.341  
 Réserve pour fluctuations de valeurs au 31-12-27 (Extrême-Orient) 342.839  
 Solde reporté de l'exercice 1926 799.775  
 88.929.983

#### Crédit

##### Affaires directes

Souscriptions 34.325.233  
 Provisions des assurés 80.662  
 Polices, avenants, répertoire 106.211  
 Impôts sur assurances 898.979  
 Recours encaissés 363.048  
 Recours à encaisser au 31-12-27 342.545  
 Commissions escomptées 382.444  
 Réserves au 31 décembre 1926 :  
 1) Pour sinistres à régler 5.909.176  
 2) Mathématiques pour rentes en cours 448.800  
 3) Mathématiques pour sinistres graves à régler 587.105  
 4) Pour arrérages dus non payés 3.844  
 5) Complémentaires 59.195



- 6) Pour risques en cours 8.653.589
- 7) Pour provisions des assurés 243.238
- 8) Pour impôts sur assurances à payer 240.955
- 9) Pour commissions à payer 473.836

#### Acceptations

- Souscriptions 2.319.441
- Réserves au 31 décembre 1926 :
  - 1) Pour sinistres à régler 172.900
  - 2) Pour risques en cours en France 500.893

#### Cessions

- Commissions 4.083.194
- Sinistres recouverts 10.723.800
- Report de la quote-part des réassureurs dans les recours à encaisser au 31-12-26 140.781
- Réserves au 31 décembre 1926 :
  - 1) Pour réassurances non régularisées 250.000
- Réserves au 31 décembre 1927 :
  - 1) Pour sinistres à recouvrer 8.027.481
  - 2) Pour risques en cours 6.125.668

#### Général

- Intérêts 546.531
- Revenus d'immeuble 40.481
- Droits de transfert 1.008
- Bénéfice sur vente de valeurs 813.907
- Plus-value sur estimation de valeurs mobilières (France) 188.324
- Réserve pour fluctuations de valeurs au 31-12-26 (Extrême-Orient) 283.811
- Solde-Perte de l'exercice 1927 1.587.896
- 88.929.983

#### Bilan au 31 décembre 1927

##### Actif

- Immeuble 1.566.209
- Valeurs moins réserve pour fluctuations de valeurs Extrême-Orient et plus plus-value sur change des valeurs étrangères 8.812.032
- Placement d'épargne, personnel de France 151.209
- Agences débitrices 2.222.618
- Primes à recevoir 6.235.850
- Espèces on caisse et en banques 2.658.686
- Compagnies de réassurances
  - leur solde débiteur 1.167.956
- Débiteurs divers 237.877
- Recours à encaisser moins quote-part des réassureurs 203.849
- Ameublement et mobilier 424.339
- Cautionnements divers 28.192
- Commissions escomptées 904.752
- Valeurs affectées à l'emploi, des réserves des Compagnies de réassurances 1.122.725
- Solde du Compte de Profits et Pertes 1.587.897
- 27.324.188

	Passif
Capital versé	7.000.000
Cautionnement Branche Accidents-Loi	1.409.400
Réserve légale	591.108
Réserves au 31 décembre 1927 (voir détail au Compte de Profits et Pertes)	10.318.595
Réserve pour fluctuations de valeurs étrangères (change)	875.801
Dépôts des réassureurs	3.424.400
Compagnies de réassurances	
— leur solde créditeur	1.915.698
Créditeurs divers	1.264.353
Caisse d'épargne du Personnel	
— France	217.013
Différences de change	307.819
	27.324.188

---

Assurance franco-asiatique  
(*L'Argus des assurances*, 27 janvier 1929)

M. André Pinson, directeur général de cette compagnie, a procédé aux nominations suivantes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier :

M. Dismier, chef de la Branche réassurance, est chargé des services du personnel, de l'économat et des archives.

M. Crampagne, chef de division, chargé des services des sinistres et du contentieux ;

M. Schu, chef de division, chargé de la production générale et du service de la statistique ;

M. Rubin, chef de la comptabilité générale ;

M. Bezar, chef adjoint du bureau de Paris-Incendie ;

M. Montera, chef adjoint du service des sinistres ;

M. Deham, sous-chef du service du contentieux-primés ;

M. Barbe, sous-chef du service des sinistres Droit commun ;

M. de Barruel, sous-chef du service des sinistres-Droit commun ;

Mlle Tardos, sous-chef de la dactylographie ;

Mme Roy, employée principale au service de la réassurance ;

M. Combemale, inspecteur général au service du contentieux ;

M. Lochet, inspecteur général au service des sinistres.

\*

\* \*

Assurance franco-asiatique et Société internationale d'épargne. — La direction générale de l'Assurance franco-asiatique et de la Société internationale d'épargne avait, à l'occasion de l'année nouvelle, convié ses principaux collaborateurs et ses courtiers les plus assidus et les plus dévoués à un déjeuner amical qui a été servi, le samedi 19 janvier, dans les salons de l'Hôtel de Londres et de New-York.

Quarante convives assistaient à cette réunion.

Le déjeuner — dont le menu fut unanimement apprécié — s'est déroulé dans une atmosphère de cordialité vraiment charmante.

Au champagne, au cours d'une improvisation du meilleur effet, M. André Pinson, directeur général de ces deux sociétés, après avoir adressé un cordial salut à ses collaborateurs, notamment à M. Grosfils, sous-directeur de la Société internationale

d'épargne, et à M. La Tilly, secrétaire général de l'Assurance franco-asiatique, a vivement remercié ses auditeurs de l'empressement avec lequel ils avaient répondu au rendez-vous qui leur avait été donné, en même temps qu'il manifestait sa reconnaissance à l'égard de ceux qui, malgré les difficultés et les obstacles, n'ont pas cessé de lui apporter, avec leur collaboration constante et assidue, le réconfortant hommage de leur sympathie.

Invoquant alors les débuts de l'Assurance franco-asiatique, il s'est exprimé en ces termes : « Messieurs, lorsque le char de l'Assurance franco-asiatique s'est ébranlé, la grand-route de l'assurance libre en France était, depuis des lustres, sillonné par de lourds et imposants véhicules. Son modeste attelage en a été quelque peu interloqué. Il s'y est pourtant engagé sans trop d'alarme. L'effort à fournir a épuisé, au bout de quelques années, les ressources de l'attelage, jusqu'à en imposer le relais. Mais, permettez-moi de vous le dire, le char est solidement construit, les matériaux qui le composent sont de qualité et les chevaux qui se sont installés, il y a quelques mois, aux brancards, sont robustes et résolus. »

Puis, après avoir insisté sur les efforts fournis par chacun, M. Pinson a plaisamment fait justice des boutades que le nom de l'Assurance franco-asiatique lui ont valu dans le monde de l'assurance, particulièrement à ses débuts : « Je sais, Messieurs, a-t-il dit que, pour beaucoup d'entre vous, le lancement de l'Assurance franco-asiatique a été pénible, d'abord parce qu'en face d'une maison jeune et nouvelle, la critique — qui se confond là avec la concurrence — a autant de facilité que d'emprise. C'est qu'en effet, outre tous les arguments bons ou mauvais qu'elle emploie d'ordinaire à l'égard d'une administration récente, quel que soit son passé ailleurs, quel que puisse être son crédit, je conviens aisément que, pour ce qui nous concerne, le nom même de notre société prêtait à l'ironie facile et permettait à ces jeux de l'esprit auxquels le Français excelle et qui lui sont familiers, de s'exercer avec aisance.

Que n'a-t-on pas dit, Messieurs, à notre propos, de la Chine et des Chinois. L'on a même tellement usé et abusé de ces balivernes à l'origine que, pour un peu, on aurait représenté nos administrateurs, et la direction même en mandarins mandchous, vêtus à l'extrême-orientale, natte tressée sur les épaules, tout cela, voyez-vous, est plaisanterie, agréable certes, mais n'est pourtant que plaisanterie. »

Quittant alors le ton badin et aux applaudissements nourris de l'assistance, M. Pinson termina : « Messieurs, laissez-moi vous le répéter simplement, mais du fond du cœur, quelle maison bien française que la nôtre et comme on a plaisir à la servir de toute son énergie, de toute son intelligence et de tout son dévouement... Comme il est réconfortant aussi de considérer que ce qui lui vaut ici les critiques et les railleries de quelques-uns, lui assure, au contraire là-bas, dans cet immense pays de Chine, dans cette grande cité internationale de Shanghai, la sympathie affectueuse de tous les éléments français, qu'ils soient commerçants, industriels ou fonctionnaires.

« Comme j'aimerais, Messieurs, que chacun d'entre vous puisse voir défiler, comme j'y assiste moi-même, dans le bureau de notre cher administrateur délégué, tous ces hommes, tous ces nationaux de notre pays qui, depuis des années ou des dizaines d'années, luttent en Extrême-Orient pour y propager, y cultiver, y élargir le champ d'action de l'influente française. On se prend, je vous l'assure, en assistant à ce spectacle, à aimer mieux encore cette Assurance franco-asiatique, cette Société internationale d'épargne, les hommes qui les ont fondées et les dirigent ; et l'on éprouve à la fois orgueil et fierté bien légitimes à la pensée, que l'un et l'autre de leurs administrateurs : Beudin, il y a deux ans et demi, Speelman, il y a quelques semaines, ont vu le gouvernement même de la République, reconnaître la grandeur de leur œuvre, l'intérêt patriotique de leur besogne et les honorer l'un et l'autre de ce ruban rouge qui prend, là-bas, une signification particulière puisque ce ne sont pas seulement les qualités personnelles des individus qu'on récompense, mais bien plus encore, en leur personne, les services qu'ils ont rendus à la cause française en Extrême-Orient.

Messieurs, je veux tenir ma promesse, j'ai fini. Je vous ai évité l'exorde, laissez-moi vous épargner la péroraison. Je lève mon verre à votre santé, à la santé et au bonheur de vos familles, à la prospérité de nos affaires communes et je vous dis, Messieurs, très cordialement et à vous tous : A l'an prochain. »

L'éloquente allocution de M. Pinson fut particulièrement goûtée.

Après lui, et au nom de tous leurs collègues, plusieurs courtiers : M. Noal, de l'Agence générale de courtage, M. Pierlet, M. Laporte, dans de brèves interventions, félicitèrent l'Assurance franco-asiatique, la Société internationale d'épargne et leur directeur de leur heureuse initiative, les assurèrent de leur inébranlable confiance et de leur dévouement, manifestant les plus légitimes espérances sur leur développement et leur succès.

Enfin, après eux, M. Bourbon, administrateur délégué de la Société des fourrures Grunwaldt, ami personnel de ces deux sociétés et de leur directeur, prononça quelques paroles émues et s'associa, en termes choisis, aux éloquents paroles des représentants du courtage.

On se sépara tard dans la soirée, en se promettant bien de renouveler cette heureuse manifestation d'amitié l'an prochain à pareille époque. L'initiative de M. Pinson lui valut de très sincères félicitations.

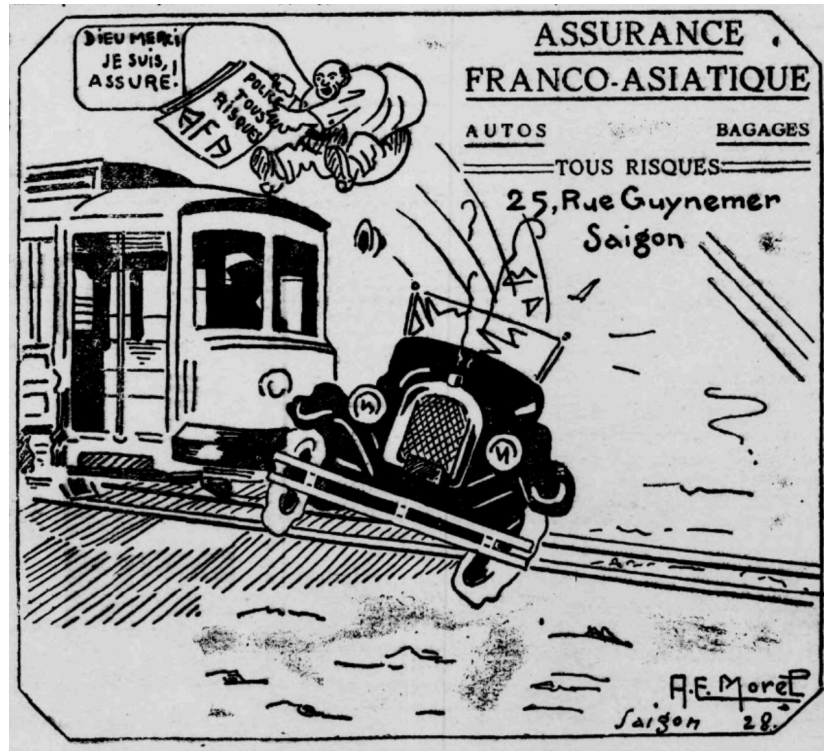
---

Légion d'honneur  
M. Croze (Henri-Albert-Émile),  
président de la Chambre de Commerce de Casablanca.  
(*L'Argus des assurances*, 27 février 1929)

Le nouveau chevalier représente à Casablanca les compagnies d'assurances ci-après :  
... la Franco-Asiatique (Assurances Maritimes)...

---

Publicité  
(La Dépêche d'Indochine, 27 mars 1929)



---

Assurance franco-asiatique  
(L'Argus des assurances, 14 avril 1929)

Cette compagnie vient d'être admise comme membre de la Réunion des Assureurs contre les accidents du travail.

---

[Cercle sportif saïgonnais](#)  
(Saigon sportif, 23 août 1929)

Admissions  
À titre de membres actifs :  
M. Debraux Albin, A.F.A., présenté par MM. Bec et Barbier.

---

ASSURANCE FRANCO-ASIATIQUE  
Une belle manifestation  
(L'Argus des assurances, 26 janvier 1930)

À l'occasion du nouvel an, cette compagnie, qui appartient à la catégorie des jeunes entreprises qui aspirent, fort légitimement, à la longévité, a offert au nom de son conseil d'administration et de celui de sa filiale, la Société internationale d'épargne, un superbe déjeuner à ses principaux collaborateurs et amis et à un certain nombre de membres de la presse des assurances.

M. Pinson, le jeune et très aimable directeur général de ces deux Compagnies, a voulu, par cette manifestation aussi intime que cordiale, s'attacher des cœurs et des dévouements.

Dans l'éloquent discours qu'il a prononcé avec un véritable talent d'orateur, il a lu notre article de tête paru dans *L'Argus* du 5 janvier, sur la nouvelle année qui s'annonce.

Nous sommes particulièrement sensible aux paroles fort élogieuses qu'il a eues à notre égard et plus particulièrement heureux, de constater qu'un assureur professionnel aussi averti que lui, était en parfaite communion d'idées avec nous.

Qu'il soit persuadé que nous continuerons à poursuivre notre tâche qui consiste à encourager également toutes les entreprises qui, par des moyens corrects cherchent, en se faisant au soleil la place qui leur est due, à développer en France et à l'étranger le bon renom de l'Assurance et à répandre ses bienfaits dans tous les milieux.

L'Assurance franco-asiatique, nous venons de le dire, appartient encore aux jeunes compagnies. Nul ne le lui reprochera, si, forte de l'expérience des autres et de celle de des propres dirigeants, elle se sert de toute l'ardeur et de toute la vigueur de sa jeunesse, pour aspirer aux hautes cimes, avec le temps et la prudence indispensable.

Est-ce à dire que la route à suivre est toute parsemée de roses ?... Nous voudrions bien connaître une compagnie, fût-elle centenaire, qui pourrait se targuer de n'avoir pas eu des difficultés à vaincre ?...

Mais la vie, nous l'avons dit bien des fois, est parsemée de difficultés. Elles sont nécessaires, elles sont même indispensables, car elles épurent les volontés et fortifient les énergies.

Que nul ne les redoute et que chacun les affronte hardiment !

L'Assurance franco-asiatique a été à la bonne école. Et aujourd'hui, après dix ou onze ans d'existence, elle peut voir qu'elle fait bonne figure dans l'assurance française.

En 1928, elle a encaissé plus de 40 millions et demi de primes, avec une augmentation de 4 millions sur l'exercice précédent.

Elle est propriétaire, à Paris, d'un bel immeuble, 85, rue Saint-Lazare.

Elle est administrée et dirigée par des hommes avertis ; elle a des collaborateurs de choix, et un capital important.

Elle a ce qu'il faut pour réussir.

Qu'elle applique les tarifs indispensables, sans exagération mais sans faiblesse, et nous lui garantissons le succès.

\*  
\* \*

Au champagne, M. Pinson a ouvert les toasts, et a prononcé le discours suivant frénétiquement applaudi :

Messieurs,

L'Assurance franco-asiatique vous a conviés à renouer la tradition que nous avons instaurée l'an dernier. À vrai dire, je revois comme si c'était hier notre amicale réunion de janvier 1929.

Sans doute, vous avez éprouvé comme moi-même, en vous retrouvant tout à l'heure, un sentiment de mélancolie à considérer la rapidité déconcertante avec laquelle s'écoule le cycle d'une année.

L'an dernier, dans la situation un peu difficile à la tête de laquelle je venais d'être placé, je vous avais communiqué ma foi dans la conclusion favorable de l'expérience que j'entendais tenter : « S'il était établi — vous avais-je dit — que malgré les concours efficaces qui lui sont acquis, en dépit de son parrainage, de l'important courant d'affaires qu'elle réalise depuis des années déjà en Extrême-Orient, des ressources dont elle dispose, l'Assurance franco-asiatique ne puisse parvenir, normalement gérée, à se développer en France et à triompher des obstacles qui ralentissent sa marche, il faudrait convenir que l'assurance libre n'est qu'un mot ; qu'en réalité, il n'est plus, pour une jeune société, d'exploitation bénéficiaire possible et que l'assurance constitue bien en France ce monopole de fait, argument massue des partisans de l'industrie d'État.

Vous m'avez fait confiance, vous avez suivi et encouragé mes efforts ; vous n'avez pas été de ces hommes de peu de foi dont le scepticisme est la règle facile. Je vous en remercie. L'Assurance franco-asiatique a vécu et elle vivra. Je vous en apporte l'affirmation de certitude.

Et cependant, Messieurs, de quelles questions, de quelles interrogations, de quelles insinuations n'avons-nous pas été l'objet au cours de l'année qui s'achève.

Liquidation !.. Cession !... Cessation des opérations en France !... Tout avait été prévu et prédit, hormis ce qui est arrivé, le redressement et le développement rationnel de nos affaires.

A peine étions-nous libérés d'offres captivantes qu'on disait nous avoir été faites par d'importants groupements américains, qu'aussitôt on appelait, bien malgré nous, les Allemands à notre aide, en affirmant qu'heureux de se réinstaller en France sous pavillon français, ils avaient, par des propositions séduisantes, jeté la tentation dans l'esprit de notre conseil et l'on ajoutait avec un sourire entendu : « Vous avez joliment raison. Les affaires d'abord. Et puis adienne que pourra. Foin de la sentimentalité et du patriotisme ».

Eh bien, rien n'était fondé dans cette multitude bigarrée de bruits imprécis et contradictoires.

L'ambition de l'Assurance franco-asiatique, sa volonté d'hier, d'aujourd'hui et de demain, c'est de vivre, de se développer, de grandir, grâce à ses seuls appuis, dans une complète indépendance et une absolue liberté.

Je vous remercie, Messieurs, bien sincèrement, de n'avoir pas épargné vos efforts en vue de nous y aider.

Merci aussi à nos administrateurs, toujours sur la brèche, dévoués aux sociétés que, pour certains ils ont fondées, dont pour d'autres ils ont la charge ; qui, par leurs sacrifices persévérants, leur action continue, leur volonté inébranlable, s'imposent à notre reconnaissance, en même temps qu'à notre respectueuse sympathie.

Merci à la presse des assurances. Je vois autour de notre table l'honorable M. Ancey, directeur de *La Prime*, unanimement estimé de notre corporation pour sa science professionnelle et la droiture de son caractère ; M. Auburtin, gendre et représentant de M. Antoine Roux, directeur de *L'Argus*, si personnellement dévoué à la cause de l'assurance libre ; l'estimable M. Barbier de Rivière, homme de cœur, au plein sens du terme, chez lequel le sentiment et l'idéal remportent en toute occasion sur l'intérêt et qui s'est révélé l'ami sûr et dévoué de notre jeune maison.

Je tiens à citer également M. Flament, de *L'Assurance illustrée* ; M. de Marsange, retenu par ses fonctions de critique théâtrale qui s'est excusé, ainsi que dans leur ensemble les membres de la presse professionnelle auprès desquels nous avons toujours trouvé le meilleur accueil.

Je veux également dire tous nos remerciements à M. Nadaud, directeur des services commerciaux du *Petit Journal*, ami et client de nos sociétés dont la présence parmi nous est un témoignage de confiance et de cordialité auquel nous sommes infiniment sensibles.

Élargissant alors le débat, M. Pinson s'excusa de devoir, pour un instant, « passer du particulier au général » et il posa cette question :

Quelle est, Messieurs, à l'aube de 1930, la situation d'ensemble de notre industrie ?

Après avoir cité un certain nombre d'articles de presse, d'interventions de parlementaires à la tribune de la Chambre des députés, enfin d'arrêts récents de jurisprudence, l'orateur conclut sur ce point :

Face à ce triple assaut d'une opinion publique abusée sur le compte de l'assurance libre et sur ses réels profits ; d'une opinion parlementaire qui s'égare volontiers dans la démagogie ; d'une magistrature qui, pour frapper lourdement les compagnies, n'hésite pas à se révéler, en de trop nombreux cas, oublieuse des faits, méconnaissant des règles tutélaires du droit, quel est le plan général de défense de l'assurance libre française ? Comment se révèle-t-elle consciente de sa force ? Quelle est son œuvre de propagande éducatrice ?

Soyons nets et parlons franc.

Rien n'est fait, Messieurs, si l'on excepte des suggestions individuelles, un état d'inquiétude généralisée, des bras levés vers le ciel en signe de désespérance. Aucun programme d'ensemble ; aucune réalisation constructive et, malgré les déboires, les charges, les déceptions, une politique d'abaissement immodéré et constant des tarifs sans cesse déclarés insuffisants, sans cesse violés et méconnus. Enfin, une course aux encaissements à tout prix à laquelle participent, à la surprise générale, des assureurs que leur longévité, la solidité de leurs assises, la réputation dont ils jouissent, les résultats qu'ils ont acquis, devraient bien mettre à l'abri d'une aussi funeste compétition. »

Une rapide allusion au danger que présente pour notre industrie le fait que, chez certains, les préoccupations d'ordre financier semblent l'emporter nettement sur l'exploitation industrielle proprement dite, et M. Pinson en termine avec ce sujet :

Taxera-t-on, dit-il, cet exposé d'exagération ou de pessimisme ? Dira-t-on qu'il est plus aisé de dénoncer le mal que de signaler les remèdes ? Que c'est excessive présomption de prétendre à modifier une opinion qui est incontestablement prévenue contre nous ? Que mieux vaut faire le silence autour des abus de crainte de les voir se multiplier ? Que la publicité qui leur est ainsi faite est plus inquiétante qu'utile ?

Qu'importe, Messieurs. Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer et j'ai d'ailleurs, pour justifier mon point de vue, de sûrs garants à invoquer.

Écoutez l'éloquent avertissement que, sous le titre « Nouvelle Année » et le sous-titre significatif « tarif indispensable — l'appliquer ou mourir », le distingué directeur de *L'Argus* adresse, dans son numéro du 5 janvier 1930, aux chefs de nos entreprises :

« En incendie, il y a eu de graves erreurs. Qu'il y ait, en faveur de quelques-uns de ceux qui les commirent, des circonstances atténuantes, c'est entendu. Mais d'autres devront supporter le poids de lourdes responsabilités : ce sont ceux qui, pour l'appât d'un gain éphémère et très problématique, ont sapé l'édifice professionnel en déchirant les tarifs auxquels ils substituèrent des barèmes empiriques dictés par une concurrence stupide, irraisonnée, irréfléchie.

La conclusion ? C'est que les bénéfiques industriels des vieilles compagnies s'effritent chaque année, alors que la situation de quelques jeunes entreprises se sent, sinon compromise, du moins fortement ébranlée.

« En accidents, la concurrence, pire encore qu'en incendie, a continué ses ravages.

L'assurance automobile est devenue, de l'aveu de tout le monde, même des assurés qui finissent par s'en rendre compte, le ver rongeur qui pourrait compromettre l'édifice pourtant solidement construit. C'est au prix d'efforts considérables et pendant des années de sacrifices que bien des difficultés paraissaient résolues. Et voilà qu'aujourd'hui, les mêmes difficultés renaissent, aggravées par une âpre concurrence qui menace les portefeuilles les mieux composés.



Législateurs sans cesse aux aguets, juges toujours plus sévères, appétits insatiables, voilà plus qu'il n'en faut pour donner à réfléchir à ceux qui paraissent prendre un malin plaisir à bouleverser les tarifs et à pêcher en eau trouble.

La Marine — et ici je m'excuse auprès de mon éminent collègue, M. Jacquin, d'empiéter pour une minute sur ses prérogatives — la Marine se débat aux prises avec les pires difficultés. Elle a, cependant, parmi ses dirigeants, c'est la raison essentielle pour laquelle je cite ce passage tant il s'applique à merveille à notre dévoué collaborateur et ami, des professionnels d'une compétence indiscutable, mais la concurrence mondiale est devenue telle, les fraudes sont si nombreuses et si graves dans les ports, que les assureurs ont toutes les peines du monde à briser les obstacles qui se dressent devant eux.

On ne saurait, Messieurs, ni mieux parler, ni mieux écrire.

A voir un professionnel aussi averti que M. Antoine Roux des choses de notre profession, émettre des constatations de cet ordre, n'est-on pas autorisé à jeter le cri d'alarme et à réaliser, dans sa modeste sphère, tout l'effort désirable en vue d'établir entre nos légitimes intérêts, les liens étroits de solidarité sans lesquels toute action entreprise serait vouée à l'insuccès ?

Une brève allusion à la loi sur les assurances sociales et au réseau de fonctionnaires qui, de son fait, va s'installer dans chacun de nos départements, à la concurrence de l'État qui « brûle du désir d'assurer » « du luxe de moyens qu'il, emploie pour y parvenir », et M. Pinson en arrive à sa conclusion vibrante et chaleureusement applaudie :

Suivez, Messieurs, les efforts de l'Assurance franco-asiatique. Encouragez la de votre collaboration assidue et persévérante. Le Bilan de 1929 vous apportera la démonstration qu'elle offre, du point de vue industriel et financier, toutes les garanties désirables. Elle a derrière elle des réassureurs de premier ordre. M. Secrétan, directeur de la Compagnie française de réassurances générales, aurait tort de penser que je l'ai oublié tout à l'heure. Je l'avais, volontairement réservé pour le remerciement final. J'ai cité la Compagnie, je l'ai cité lui-même. C'est le meilleur éloge que l'on puisse faire de l'un et de l'autre.

J'ai fini, Messieurs. Je vous remercie de votre bienveillante attention et de votre accueil enthousiaste. En avant pour 1930. Unissons nos efforts. Et engageons-nous coude à coude, cœur à cœur, d'un pas confiant et résolu sur la route de nos destinées ».

Après ce discours unanimement applaudi, des paroles fort éloquentes ont été prononcées par notre excellent confrère, M. Ancey, directeur de *La Prime* ; par M. Barbier de Rivière, directeur de *l'Écho des assurances* ; par M. Gaston Auburtin, représentant M. Antoine Roux, directeur de *L'Argus* ; par M. Noal, au nom des courtiers ; par M. Jacquin, directeur de la branche maritime de l'Assurance franco-asiatique ; par M. Flament, directeur de *l'Assurance illustrée* ; par M. Hunziker, courtier, juré d'assurances, et par M. Schu, chef du bureau de Paris-Accidents de la compagnie.

M. Pinson a repris la parole et a associé tous les chefs de services aux hommages adressés à quelques-uns d'entre eux ; il a assuré tout le courtage parisien du dévouement de tous ses collaborateurs, prenant l'engagement de pratiquer en toutes circonstances la politique de la bonne humeur.

Il est dit que cette compagnie, qui opère en incendie, accidents, transports, et qui a une filiale capitalisation, la Société internationale d'épargne, aurait l'intention de créer une autre filiale pour l'exploitation de la branche Vie.

L'idée n'est pas mauvaise.

M. Pinson a déjà donné des preuves d'organisation et d'activité, et son idée de constituer un groupe de branches, peut être prise en sérieuse considération.

---

Assurance franco-asiatique  
(*L'Argus des assurances*, 20 octobre 1930)

Nous nous faisons un plaisir d'annoncer à nos lecteurs que l'Assurance franco-asiatique dispose encore de deux postes d'inspecteurs généraux pour la province, et d'un poste d'inspecteur au service des sinistres à Paris. Toutes demandes de renseignements et candidatures devront être adressées au siège de la Compagnie, 85, rue Saint-Lazare, à Paris.

---

## 1932 : PARTICIPATION DANS TAI-SHAN

L'Américain Cornelius Vander Starr — dont les différentes sociétés formeront en 1967 le groupe AIG — s'employa à pénétrer davantage le marché chinois en participant en 1932 à la création de Tai Shan, société IARD et vie au capital d'un million \$ dont 65 % souscrits par des intérêts chinois et le reste par American Asiatic Underwriters (AAU)(Starr), Asia Life, la Compagnie franco-américaine<sup>5</sup>, l'Assurance franco-asiatique (W. Speelman faisant partie du comité de direction) et New Zealand, ces entités occidentales étant chargées de fournir l'expertise nécessaire, tout en laissant à des fils du Ciel les titres de président et de directeurs généraux. En 1936, Tai Shan pouvait déjà faire état d'un encaissement de 835.000 \$, dont 46 % en incendie, 20 % en transports et 18 % en vie<sup>6</sup>.

• Jacques Charbonnier, *L'Assurance en Chine. Des origines à Mao*, Éditions Books on Demand.com, 2009.

---

VERTUS ET PAROLES FRANÇAISES  
Silence aux prophètes de malheur...  
(*L'Argus des assurances*, 7 février 1932)

Ce n'est point parce que celui qui a prononcé les paroles qu'on va lire, appartient à l'élément jeune des dirigeants de nos compagnies d'assurances, que ses paroles doivent être passées sous silence.

Mais elles répondent si bien à ce que pense l'élément sain d'une nation, française ou autre, que nous leur faisons l'honneur de les mettre en première page de ce journal.

---

<sup>5</sup> Cie franco-américaine : filiale commune à 51/49 entre le groupe Starr et la Société internationale d'épargne, créée en 1931 pour couvrir l'Indochine.

<sup>6</sup> International Insurance Intelligence, London, 1937, p. 789.

Nous traversons une crise redoutable... Dans *L'Argus* du 3 janvier, nous conseillions à nos lecteurs de faire courageusement « Face à la crise » : « Donnons l'exemple de la confiance, disions-nous, car si la crise économique eut longue, c'est parce qu'elle est engendrée, en grande partie, par une crise de confiance. »

Nous le pensons aujourd'hui plus que jamais.

Mais des sinistres rumeurs sont répandues qui laisseraient supposer que certains éléments louches veulent à dessein prolonger cette crise... Il ne faut pas être grand clerc pour dire que ceux qui s'en font les propagateurs doivent avoir intérêt à le faire, tant reste éternellement vrai le *Hic fecit cui prodest*.

\*  
\* \*

L'un de nos jeunes et distingués directeurs, ancien avocat à la cour d'appel de Paris, dont nous parlons plus loin à l'occasion de la fête qu'il a donnée à l'Assurance franco-asiatique, M. Pinson, a vu juste, lorsque, après avoir esquissé le caractère de la crise actuelle, il a stigmatisé ces prophètes de malheur dont le rôle est comparable à celui des défaitistes du temps de guerre.

Ces gens sont dangereux, car ils contribuent à entretenir le malaise actuel, soit parce qu'ils y ont intérêt, soit parce qu'ils trouvent un triste et sadique plaisir à se complaire dans les souffrances des autres.

Qu'en résulte-t-il ?... Ceci : l'économie mondiale, l'économie nationale, l'économie privée et nous tous qui vivons de la vie des affaires, nous sommes les premiers à souffrir d'un tel état de choses.

Puissent ces oiseaux nocturnes qui hululent la nuit, laisser les autres contempler avec des yeux avides, l'éclatante lumière du soleil qui, seule, peut donner le courage et la santé, parce qu'elle donne aussi la vie.

Oui, il y a des difficultés à vaincre... mais elles ne sont pas insurmontables... et la divine parole de la Paix aux hommes de bonne volonté, est celle encore qui saura le mieux nous en faire triompher.

\*  
\* \*

Voici les paroles de M. Pinson :

« Beaucoup de difficultés à prévoir et à surmonter. Comment y parvenir ? Par la solidarité, Messieurs. L'inévitable et bienfaisante solidarité qui s'impose en des heures aussi redoutables à toutes les intelligences de bonne volonté. Ce n'est pas par une concurrence acharnée, et préjudiciable à tous que nous réussirons à les vaincre, mais en maintenant, avec fermeté, les tarifs, en abandonnant, partout les politiques de dérogations, de ristournes, des abandons de commissions et en assurant, aux moindres frais, la gestion de nos affaires.

En appliquant ces méthodes, l'on s'apercevra, lorsque la crise sera terminée, qu'elle n'aura pas fait que du mal.

Comme l'écrivait récemment un de nos sympathiques dirigeants de la presse des assurances :

« Elle aura mis fin au règne des utopies économiques, de la spéculation, de la paresse, du relâchement des consciences.

Elle aura restauré les principes de la morale, de la technique, ramené le goût du travail, ressuscité le respect de l'argent honnêtement et péniblement gagné. »

Et tout cela, Messieurs, n'est pas négligeable.

Mais, vous demandez-vous sans doute, quand cette crise se terminera-t-elle et, d'abord quelle est sa nature ?

Peut-on la considérer, à l'instar des précédentes, comme une crise cyclique capable de s'éliminer d'elle-même dans un certain temps ? Bon nombre d'économistes, d'ailleurs savants et distingués, le soutiennent. Pour ma part, je ne crois pas à la crise cyclique.

Nous nous trouvons, de toute évidence — constatation grave et sérieuse — en présence d'une transformation radicale du régime capitaliste. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, le régime capitaliste avait, pour caractère essentiel, de trouver son régulateur dans la souplesse des prix : des périodes de hausse et de baisse alternaient et se succédaient sans cesse, entraînant, sans répercussions générales, la disparition des entreprises mal gérées ou en surnombre.

De nos jours, les prix ne jouent plus ce rôle. Sous forme de prix de gros et par le jeu des trusts, des cartels et des ententes commerciales et industrielles, ils ont été cristallisés.

Comme les prix de détails, de leur côté, se trouvent supporter les conséquences sans cesse alourdies des impôts et de l'aggravation des frais de transport, ils atteignent un niveau tellement élevé que l'ouvrier, et plus encore l'employé, ne trouvent pas, dans leurs salaires, une suffisante capacité d'achat.

Cette situation n'est pas sans remède.

C'est même de leur pluralité que naît la difficulté la plus sensible. Certains s'obstinent à le découvrir dans un régime de liberté générale absolue, sans protection douanière. Utopie !

Pour d'autres, que n'effraie pas la perspective d'un collectivisme intégral, c'est l'économie dirigée qui leur apparaît salvatrice ; l'État contrôlant la production et la consommation avec, pour inéluctable conséquence, la disparition progressive de la propriété privée, la transformation lente mais sensible et certaine de la monnaie en bons d'achats de marchandises. Remède, non ! Selon nous, malaise aggravé.

Reste alors l'économie organisée. Qui pourrait imaginer, Messieurs, qu'à l'heure présente, si l'on n'excepte quelques rares catégories industrielles, il n'existe, dans ce pays, aucune statistique précise de la production, de telle sorte qu'il est impossible d'établir chiffres à l'appui, le déséquilibre entre la production et la consommation que chacun s'accorde à reconnaître cependant, comme le facteur essentiel du marasme économique présent.

Un grand effort sur ce point reste à accomplir. En dressant cet inventaire, en organisant les professions, en les répartissant pour correspondre davantage et mieux aux besoins connus et appréciés, la lutte contre le chômage pourra être organisée avec le maximum de chances de résorption.

Or, cette lutte reste, Messieurs, le problème crucial du moment, celui qui domine tous les autres car il est, à vrai dire, le problème même de la vie.

\*

\* \*

Je sais bien que, depuis quelques semaines, d'autres préoccupations habitent de distingués esprits, qu'il n'est pas possible de taire.

Treize ans après l'armistice de Rethondes, nous sommes revenus, semble-t-il, aux jours d'angoisse de 1914. Des prophètes de malheur, guettant sur nos visages la marque de l'effroi ou de la résignation, chuchotent à nos oreilles :

« Vous voyez bien, la guerre est inévitable. Il faut hérissier notre pays de barbelés, de tours de défense, construire de nouveaux avions, de nouveaux bateaux, et nous préparer fébrilement à une nouvelle ruée, fraîche et joyeuse, vers les frontières. »

Ne va-t-on pas mettre un terme prochain à des manœuvres qui sèment la panique et aggravent encore les douloureuses conséquences de l'instabilité présente ?

Silence à ces colporteurs de sinistres bobards, créateurs d'une atmosphère de catastrophe qui désarme moralement la France au moment précis où le sang-froid, la conscience de son droit, la certitude de sa force, sont les meilleures garanties de la Paix.

Fermons l'accès de nos raisons à ces rumeurs sinistres que rien ne justifie. Aucun danger de guerre n'existe à l'heure présente : aucune mesure exceptionnelle de mobilisation n'a été prévue ni envisagée. En annonçant qu'il va libérer prochainement la première fraction de la classe 1931, le ministère de la guerre a fait suivre son information de la note suivante :

« Ces dispositions sont à rapprocher des rumeurs fantaisistes propagées depuis quelque temps au sujet de prétendues mesures militaires prises en raison de la situation internationale et suffisent à en montrer l'absurdité. »

Ne nous laissons ni alarmer ni apeurer. Cuirassons-nous d'optimisme, et propageons autour de nous le calme et la confiance de la force française.

Et puisque le désarmement est à l'ordre du jour, efforçons-nous de réaliser l'essentiel, celui des esprits et des cœurs. C'est à cette œuvre d'apaisement que chacun de nous doit, dans sa sphère familiale, intellectuelle et professionnelle, consacrer le meilleur de ses forces. Il faut, Messieurs, que les individus, les corporations et les peuples consentent à s'y résigner, les raisons de s'unir l'emportent, de plus en plus, sur les raisons de se battre.

Oui, nous vivons une terrible et passionnante époque, toute en heurts, en contrastes, en violences, qui masquent assez mal d'ailleurs, sous un visage de fer, un singulier, un désespéré besoin de spirituel. Une époque qui exige non seulement la confiance et le labeur, mais aussi la patience. Ce sont là des vertus éminemment françaises. Appuyons-nous sur elles pour achever de parcourir la route abrupte qui nous mènera, Messieurs, à la stabilité reconquise, récompense de nos efforts féconds. »

---

Assurance franco-asiatique  
et  
Société internationale d'épargne

Chaque année, le conseil d'administration et la direction de l'Assurance franco-asiatique et de la Société internationale d'épargne, offrent aux abords du Nouvel An, un déjeuner-banquet aux chefs de services, aux principaux agents et courtiers, aux avocats et conseillers juridiques de la maison et à quelques représentants de la presse des assurances.

C'est le 30 janvier que le déjeuner traditionnel a eu lieu cette année, chez Henry (Restaurant des Informations). Il était fort aimablement présidé par M. J. Beudin, administrateur délégué, assisté de MM. Pinson, directeur général des branches terrestres, et Jacquin, directeur général de la branche maritime.

Que les organisateurs fassent princièrement les choses à l'ombre d'une atmosphère empreinte d'autant de cordialité que de simplicité, c'est chez eux une coutume qui a force de loi et qui leur fait le plus grand honneur.

Félicitons-les, en outre, de savoir si bien grouper et coordonner tous les concours et de ne négliger aucun élément de force et de vitalité.

Naturellement, les progrès de l'Assurance franco-asiatique et ceux de sa filiale, la Société internationale d'épargne, ont été célébrés comme il convenait. C'était justice.

La première, qui opère en incendie, accidents de droit commun et du travail et marine, encaisse actuellement, bien qu'elle n'ait que 13 ans d'existence, environ, 31 millions. Avec son capital entièrement versé de 7 millions et ses réserves de 11 millions, on voit que cette compagnie présente toutes les garanties désirables.

Sa branche maritime est fort bien dirigée par un assureur des plus compétents et très apprécié, M. Jacquin.

Dans un avenir prochain, l'Assurance franco-asiatique, fondée à Shanghai en 1918, sous le haut patronage de la Chambre de commerce française, va transférer son siège social à Paris où elle possède, 85, rue Saint-Lazare, un magnifique immeuble où sont installés tous ses services.

Ce sera là une excellente mesure qui, complétée par une légère retouche à son titre, aurait les plus heureux effets.

Quant à la Société internationale d'épargne, bien qu'elle n'ait été fondée qu'en 1925, on peut la classer aujourd'hui parmi nos bonnes sociétés de capitalisation, avec un encaissement annuel de près de 2 millions.

\*  
\* \*

À l'heure des toasts, le directeur général, M. Pinson, a prononcé avec chaleur et conviction, le discours suivant dont une partie, étant donné son caractère, a eu les honneurs d'être reproduite dans notre premier article d'aujourd'hui.

#### Discours de M. Pinson, directeur général

Messieurs,

L'année 1932 a vu naître son premier jour dans une telle atmosphère d'inquiétude et de mélancolie que la banalité des formules usuelles de souhaits et de remerciements ne vous semblerait pas, j'imagine, de circonstance. Je ne m'y attarderai donc pas.

La situation économique générale nous invite, par ailleurs, à de si âpres réflexions que vous ne comprendriez pas davantage que je m'attache à vous entretenir, par le menu, de l'essor de nos deux sociétés.

Elles continuent, modestes et sages, le rude combat quotidien pour lequel elles sont et restent supérieurement armées.

Sans jalousier ni molester personne ! Indulgentes même à ceux qui, leur pardonnant mal d'avoir déjoué les sombres pronostics hasardés à leur sujet, s'efforcent, en toute occasion, de répandre, à leur propos, des bruits généralement dénués de bienveillance.

Le bilan de l'exercice écoulé révélera la « bonne santé » de nos deux sociétés sœurs. En Chine comme en France, les résultats sont en amélioration progressive et constante.

[la Société nouvelle études industrielles et commerciales,  
notre troisième fleuron]

Nous avons entrepris à Paris un vaste programme immobilier pour le développement et la gestion duquel nos amis ont fondé, au capital de 2.500.000 fr., une Société nouvelle études industrielles et commerciales, troisième fleuron de notre couronne.

Dans quelques mois, si aucune complication indépendante de nos volontés ne surgit, le siège social de la *Franco* sera transféré de Shanghai à Paris, faisant disparaître ainsi l'ultime argument d'une concurrence qui n'est pas toujours ni très exigeante ni très scrupuleuse sur le choix des armes et des moyens.

Voilà notre réponse — en est-il de meilleure ? — à ceux qui manifestent encore quelques doutes intéressés sur la vitalité et la vigueur de nos entreprises.

Certes, notre industrie en général est sévèrement touchée.

En assurance incendie — encore que notre *Franco* ait été très épargnée grâce à une révision d'ensemble du portefeuille qui a permis d'éliminer un grand nombre risques sinistres depuis —, les derniers mois de 1931 ont subi une recrudescence marquée en sinistres. C'est d'ailleurs un fait universellement constaté que la courbe des faillites influe sur le nombre et sur la gravité des sinistres incendie.

En accident, l'application des nouveaux tarifs, la lutte plus ardente contre l'assurance au rabais ont quelque peu amélioré les conditions d'exploitation de la branche Droit commun, mais les tribunaux et leur jurisprudence restent essentiellement autophobes ! Les condamnations pécuniaires persistent à revêtir un caractère punitif alors que, selon les principes séculaires du droit, elles devraient se borner à assurer strictement la réparation des dommages causés.

En assurance Accidents du Travail, enfin, le chômage partiel dont souffre notre économie nationale, aura de graves répercussions sur le montant des encaissements dans cette branche en parallélisme direct et étroit avec la production et la prospérité industrielles.

Enfin, caractéristique commune, beaucoup de primes restent en suspens ou ne sont réglées qu'avec des délais, cependant qu'un grand nombre d'assurés, notamment en automobile, usent du droit à la suspension ou sollicitent prématurément la résiliation des contrats en cours.

(La suite du discours figure dans notre premier article de ce jour.)

\*  
\* \* \*

M. Jacquin, directeur de la branche maritime, a parlé ensuite avec talent de la nécessité d'avoir en France une assurance maritime très forte pour répondre à tous les besoins et arrêter les empiétements de l'État.

M<sup>e</sup> Millié, avocat à la Cour d'appel de Paris, a fait une improvisation pleine d'humour et d'esprit ; puis, abordant la note grave, il a recommandé à chacun l'accomplissement du devoir en remplissant avec conscience ses fonctions jusqu'aux extrêmes limites de la vie.

M. Antoine Roux, directeur de *L'Argus*, a félicité les dirigeants de la compagnie et leurs collaborateurs d'avoir toujours le respect de la foi jurée quand il s'agit de régler un sinistre et de payer ce que l'on doit.

M. César Ancey, directeur de *la Prime*, a félicité, lui aussi, la compagnie qui déjà deux fois française puisqu'elle fut fondée par un groupe de Français et que son portefeuille est français, l'est une troisième fois, parce qu'elle répudie les procédés d'américanisme et ne fait pas de l'assurance un article de réclame.

M. Pierlet assura la compagnie qu'elle pouvait toujours compter sur la fidélité du courtage parisien.

M. Froissard, au nom de *l'Agent d'assurances*, faisant allusion à la crise, estima avec raison que nous vaincrons les dangers qui nous menacent, si nous sommes unis.

M. Barbier de Rivière (*Écho de l'Assurance*) fit entrevoir que cette année, pour la première fois, fonctionnera une colonie de vacances pour les enfants des employés d'assurances. Le bal donné à son profit aura lieu le 9 avril. — Voilà une belle œuvre.

M. de Riedmatten, directeur de *l'Observateur*, dit qu'il fallait respecter les contrats et lutter contre les méthodes américaines.

M. Schu, chef du bureau de Paris, remercia les courtiers.

M. Marret, le très distingué doyen des courtiers-jurés d'assurances, fit l'éloge de la famille Jacquin qui, de père en fils et petit-fils, s'est fait un nom honorable dans l'assurance maritime.

Un courtier, M. Léger, clôtura la série des toasts en s'élevant contre le projet Citroën. Inutile de dire que tous ces toasts et discours furent chaleureusement applaudis.

---

Annuaire général de l'Indochine, 1933 :

**ASSURANCE FRANCO-ASIATIQUE**  
Fondée en 1918  
Capital 7.000.000 de Francs  
**Incendie — Accidents — Maritime**  
SUCCURSALE DE SAIGON : 26, Rue Chaigneau — Tél. : 712

**C<sup>ie</sup> D'ASSURANCES GÉNÉRALES**  
La plus ancienne des C<sup>ie</sup> Françaises  
Fondée en 1819  
Capital 40.000.000 de Francs  
**Incendie — Accidents — Maritime — Vie**  
SUCCURSALE DE SAIGON : 26, Rue Chaigneau — Tél. : 712

Assurance franco-asiatique. Cie d'assurances générales.— Saïgon 261  
David C. — Assurance franco-asiatique, Saïgon 261

HAÏPHONG

Compagnie d'Assurances Générales, Assurance franco-asiatique 589

TOURANE

[686] CUÉNIN.  
Représentant de commerce.  
Agent d'assurance.  
Téléphone n° 15. 9  
Agent de l'Assurance franco-asiatique.

---

## 1933 : TRANSFERT DU SIÈGE DE SHANGHAÏ À PARIS

LE VERBE MAGIQUE D'UN JEUNE ASSUREUR  
FAIT LE PROCÈS DU MONOPOLE  
(*L'Argus des assurances*, 5 février 1933)

" Que les assurés ne s'y trompent pas. C'est sur leur dos que, dans les périodes de trésorerie difficile, l'État referait le plein de ses caisses... "



Il y a quelques mois, dans la circonscription d'Avesnes, l'un de nos plus jeunes directeurs se présentait, seul, sans appui, et demandait au collège électoral de voter pour lui.

La sincérité de ses convictions unie à la droiture de ses intentions, la chaleur de sa parole ardente conseillée par une raison impérieuse et clairvoyante, lui valurent un nombre considérable de voix alors que les « défaitistes avant défaite » lui prédisaient un écrasement complet. Il fut battu, oui, mais à quelques voix... Soutenu, son élection eût obtenu un éclatant succès...

Battu !... C'est vrai ! Mais celui qui le fut appartient à la vieille école de ceux qui estiment avec raison, qu'*un homme vaut par ce qu'il mérite plutôt que par ce qu'il obtient*...

\*  
\* \*

Pendant cinq ans, nous avons entendu André Pinson enlever les applaudissements de ses auditeurs.

Samedi, 28 janvier, ce jeune orateur au verbe magique et si français, s'est surpassé.

Ceux qui pourraient regretter qu'une parole aussi vibrante n'ait eu que soixante invités pour l'entendre, ne le regretteront pas plus longtemps, car pour diffuser cette parole partout où pénètre *L'Argus*, nous la répercuterons aujourd'hui en première page.

Il ne faut pas, lorsqu'on découvre une valeur dans nos rangs, que cette valeur reste dans l'ombre.

Ce n'est point pour encenser un homme que nous écrivons ces lignes : C'est pour arriver à mieux défendre une cause qui nous est chère.

Des hommes d'élite, de haute culture et d'envergure, à l'esprit ouvert, aux idées larges, nous en avons à la tête de nos groupements corporatifs.

Mais nous n'en aurons jamais trop. C'est cette idée qu'exprimait merveilleusement un jour notre ami Max Mauranges dans les colonnes de ce journal<sup>7</sup>.

Dans certaines circonstances, les foules ont besoin d'être entraînées et pour les galvaniser, ce sont des idées premières qu'il faut savoir leur faire entendre. Il est nécessaire que des hommes ayant du tempérament, du cœur et de la volonté projettent des rayons de soleil au sein des dangereuses et nébuleuses utopies et que leur parole vraie comme du cristal, fasse passer de temps à autre un grand souffle d'air pur à travers les miasmes délétères, susceptibles de gangrener le corps social.

Pour cela, nous n'aurons jamais trop de professionnels avertis à la parole ardente et chaude, et dont les sentiments les plus intimes fraternisent avec, l'amour de l'ordre et de la Liberté.

André Pinson, bien qu'il n'ait que 33 ans, est de ceux-là.

Et c'est pour servir l'intérêt général — plutôt que pour le servir lui-même — que nous mettons son nom en avant.

Écoutez-le parler.

#### Discours de M. Pinson

Il y a un système d'État qui, progressivement, de façon tantôt brutale, tantôt insidieuse, exerce ses ravages aux dépens de l'économie française : je veux parler de la nationalisation des entreprises privées.

Soyez sûrs, Messieurs, que je ne me livrerai pas, devant cette assemblée strictement professionnelle, à des discussions de politique pure. J'en serais d'autant moins excusable que lorsque j'entends m'y livrer, je ne manque assurément ni d'occasions ni de tribunes.

---

<sup>7</sup> *Argus* du 18 mars 1928.

Mais les temps sont révolus, où d'excellents esprits affichaient à l'égard de la politique une hautaine indifférence.

Aujourd'hui, par son interpénétration, par son interdépendance avec l'économie, par ses empiétements successifs dans le domaine industriel et commercial privé, j'ai le droit de dire que, bon gré mal gré, la politique, nous contraint à nous occuper d'elle.

Est-ce que j'exagère, Messieurs ? Relisez les débats parlementaires de ces derniers mois. Il n'y a question que d'offices : Office des blés, office de la navigation maritime, office des chemins de fer, office des pétroles, et, pour couronner l'édifice de cette « économie dirigée », office des assurances !

Le mot seul est nouveau. Jadis, quand les socialistes étaient révolutionnaires avant d'être opportunistes, leur langage s'en ressentait. Ils n'avaient pas peur des mots. Ils disaient courageusement « monopole des assurances » et pour ne laisser aucun doute sur leurs intentions, ils précisaient « sans rachat ni indemnité ». ;

La formule ne pouvait guère sourire aux courtiers, aux agents, aux employés : aujourd'hui, à en croire les commentaires du contre-projet socialiste, toutes ces catégories sont comblées de bienfaits. Les assurés également, cela va sans dire ! Et dans leur désir de ne faire à quiconque aucune peine, même légère, voilà que les socialistes en arrivent à prendre sous leur protection leur « bête noire » de toujours... les actionnaires ! Quelle plaisanterie ! Quels mensonges ! Pour faire justice de ces affirmations hypocrites, il suffit de rappeler que le contre-projet socialiste prévoit l'assurance obligatoire incendie, accidents du travail, responsabilité civile des automobiles et, pour ces diverses catégories, la suppression de toute commission.

Courtiers, agents, sous-agents se trouvent ainsi menacés directement dans leur gagne-pain.

Quant aux assurés, qu'ils ne s'y trompent pas : c'est sur leur dos que dans les périodes de trésorerie difficile, l'État referait le plein de ses Caisses. La prime d'assurance en régime monopolisé, deviendrait un super-impôt.

Certes, notre industrie connaît certaines formes de concurrence que je juge avec sévérité. J'approuve par avance toutes les mesures qui pourront mettre un terme aux agissements de quelques entreprises suspectes et tarées.

Mais on ne peut biffer d'un trait de plume un régime économique fondé sur la libre concurrence et la conjugaison des forces productives.

La résistance doit s'organiser contre cette insupportable emprise de l'État qui, dans le passé, en toute occasion, a révélé sa parfaite incompetence d'administrateur ou de gérant.

Faut-il rappeler que le monopole des tabacs n'a, valu que des déboires, jusqu'au jour où, conscient de son incapacité, l'État en a confié l'exploitation à la Caisse Autonome qui n'a pu mener à bien l'entreprise qu'en recourant aux principes modernes de commercialisation et de publicité.

Il n'est pas d'industrie, si prospère soit-elle, qui puisse résister longtemps au régime de la camisole de force qu'est un monopole ou un office.

Unissons nos efforts, Messieurs, pour briser cette tentative de fonctionnarisation intégrale. »

Avant de terminer son intéressant exposé, écouté avec une attention soutenue par tout l'auditoire, M. Pinson conte avec bonne humeur quelques anecdotes de sa brillante campagne électorale de mai dernier.

« Oui, j'ai fait de la politique active, Messieurs. Je ne m'en excuse pas. Dans cette âpre lutte, j'ai découvert l'âme populaire dont j'ai trop le respect pour consentir à la flatter. Quand je suis arrivé, aux premiers jours d'avril, dans la circonscription que j'avais choisie pour livrer bataille, beaucoup d'amis m'ont adressé une recommandation première : « Surtout, ne dites pas que vous êtes assureur. Ce n'est pas une référence

après de l'opinion. » Je les ai cordialement écoutés. Après quoi j'ai déployé mon drapeau. Je ne suis pas de ceux qui sacrifient à l'opinion, surtout lorsque elle est mal informée. Je préfère la renseigner au risque d'en éprouver quelque peine. Les résultats m'ont d'ailleurs payé de cet effort, et ma qualité d'assureur m'a valu la sympathie agissante de la presque unanimité des agents d'assurances de mon arrondissement. J'avais convié leur président, mon ami M. Devochelle, à les représenter aujourd'hui parmi nous. Un stupide accident l'a écarté de nos agapes. Avec mes vœux de prompt et complet rétablissement, je lui adresse ainsi qu'à ses collègues, mes remerciements cordiaux... »

M. Pinson va conclure. Sa péroraison chaleureuse, émouvante; animée dans son optimisme foncier d'une grande flamme patriotique, sera l'objet d'une longue acclamation.

« Certes, les heures sont lourdes, angoissantes, incertaines. La crise vient de loin. Elle va haut. Elle semble avoir créé un état révolutionnaire, car il y a des révolutions lentes et sourdes dont le péril est plus menaçant que celui d'un coup de force. On parle souvent d'une crise de régime, du désarroi des hommes et des choses. Révision, dictature, demandent les uns qui, vainement, cherchent un homme ! Communisme, collectivisme suggèrent les autres qui s'amuse au jeu de la corde raide pour dissimuler sous la couleur des principes leurs appétits insatiables et quelquefois leur goût du pire.

Un tel péril n'est pas près de nous.

Pour vaincre les obstacles, rétablir la confiance, arracher la nation à l'anarchie morale contre laquelle elle se débat, il suffirait à nos dirigeants de restaurer l'autorité, de protéger l'État, contre la ligue des intérêts particuliers, de le soustraire à l'odieuse tyrannie des syndicats irresponsables.

La volonté domine le monde, Messieurs. Pussions-nous vouloir !

Après mon échec de mai, déprimé physiquement par une lutte ardente, déprimé moralement aussi car je suis à un âge où, si les redressements de la volonté sont faciles, la vie ne m'a pas encore dispensé la sereine philosophie, je me suis retiré quelque temps sur la côte normande. Et dans le calme de ma retraite, j'ai relu Michelet, l'Histoire de mon Pays, l'Histoire de France. Alors qu'autour de moi, je sentais des difficultés de toutes sortes, l'inquiétude, l'angoisse même étreindre les cœurs, j'ai senti renaître dans le mien, l'espoir et la confiance. Non la France ne périra pas ! Non, la France ne peut périr ! J'ai senti sous le Verbe magique de Michelet, dans la résurrection qu'il a su faire des temps révolus, battre le cœur de ce pays. J'ai senti que sous l'étendard fleurdalisé des monarchies absolues, sous les bannières étoilées et les aigles de l'empire, comme sous le bonnet phrygien de notre démocratie, c'est la France d'hier qui, aujourd'hui, demeure et continue, la France immortelle ! »

---

## CHRONIQUE DES ASSURANCES

### Assurance franco-asiatique et Société internationale d'épargne

Le 22 janvier, MM. Beudin et Pinson, administrateurs, assistés de M. Noël Jacquin, directeur de la branche maritime de l'Assurance franco-asiatique, ont offert un grand déjeuner à leurs chefs de service, principaux courtiers et agents et à quelques membres de la presse des assurances.

C'est dans les salons de la Maison Rouzier que ce déjeuner traditionnel a eu lieu cette année.

Au dessert, M. Beudin, administrateur délégué, a remercié l'assistance de l'empressement avec lequel elle répond chaque année, à la convocation cordiale de l'Assurance franco-asiatique et de la Société internationale d'épargne.

Il a confirmé le transfert du siège social de l'Assurance franco-asiatique. Il passa ensuite la parole au directeur général, M. André Pinson, dont on trouvera en première page le magnifique discours.

Il salua en termes amicaux celui que pour la première fois, dit-il, il peut appeler « son cher collègue et ami » Jean Beudin, sur la proposition duquel le conseil d'administration de l'Assurance franco-asiatique unanime l'a convié à siéger parmi ses membres.

Je sais sa modestie. Je sais aussi son mérite. C'est un pionnier. C'est l'animateur de nos sociétés ; dès avant la guerre, malgré l'incertitude, les risques, les périls, il a contribué, avec d'autres précurseurs, à développer sur le territoire de la Chine, le commerce français. Je sais peu d'hommes qui méritent mieux l'estime et la confiance. Qu'il trouve dans ce témoignage l'expression de mon respect affectueux.

*La Franco* a tenu parole, Messieurs, c'est dans sa tradition.

L'an dernier, nous vous avons promis le transfert du siège à Paris. Ainsi disparaît l'ultime argument de la concurrence. Française depuis sa fondation, l'Assurance franco-asiatique est, au 1<sup>er</sup> janvier 1933, devenue, par surcroît parisienne. Double titre de noblesse

À la simple lecture du dernier bilan, chacun a pu constater l'importance de l'augmentation des réserves, qui ont pu être largement constituées sans nuire à l'équilibre de l'exercice favorable et nettement en profit.

Notre Société internationale d'épargne a continué durant l'année 1932 son développement normal. Les heureux résultats de sa succursale française ont apporté leur contribution aux larges bénéfices réalisés par la Société dans ses multiples et prospères agences d'Indochine et d'Extrême-Orient... »

M. Jacquin, directeur de la branche maritime, trouva les termes les plus heureux en levant son verre en l'honneur des deux sociétés.

Messieurs, dit-il en terminant, ce sont les événements qui font les hommes, nous devons nous appliquer de toute notre énergie à réagir contre la situation actuelle. »

Puis M. Ancey, directeur de *La Prime*, lui succéda. Il rappela la qualité essentiellement française et même triplement française de l'A.F.A. et de la S.I.E., fondées par des pionniers français, représentées par des Français, ayant maintenant siège social en France. Il exprima, en termes choisis, la reconnaissance que l'on doit à nos deux sociétés qui font beaucoup pour le renom de la patrie en Extrême-Orient.

M. Antoine Roux, directeur de *L'Argus*, s'associa aux paroles de son ami et collègue et fit remarquer que ce qui faisait la force des deux compagnies, c'était le culte de la tradition, c'est-à-dire de la loyauté avec laquelle elles tenaient leurs engagements et aussi de cet esprit d'évolution qui les anime et qui leur fait regarder l'avenir avec confiance.

M. Cauvet, directeur de *La Semaine*, se rallia à l'appréciation de ses collègues.

M. de Riedmatten, directeur de *l'Observateur*, parla de l'assurance et des projets socialistes. Il le fit en termes optimistes et le constata le calme des employés et directeurs de compagnies en présence des dits projets que le bon sens populaire ne permettra pas de voter.

M. Henry, président du Syndicat national des assureurs-conseils, remercié en termes aimables les deux sociétés de leur cordial accueil et se fait un plaisir de rendre hommage à leurs procédés commerciaux probes et honnêtes. Il termine en assurant à M. Pinson que le concours des collaborateurs de l'assurance libre ne lui fera jamais défaut.

M<sup>e</sup> Henry Millié, avocat à la Cour, dans une brève et spirituelle allocution, rend hommage à la manière dont la Compagnie règle ses sinistres. A telle enseigne, a-t-il dit,

que, pour peu que la situation présente continue, son confrère M<sup>e</sup> Schmidt et lui-même risquent de n'avoir plus rien à plaider.

M. Bouchez, assureur-conseil, rappelle que si son excellente amitié pour le chef du bureau de Paris l'a amené à l'A.F.A., il se plaît à reconnaître qu'il aura maintenant toutes les bonnes raisons d'apporter une collaboration plus entière encore s'il se peut, étant donné l'affabilité de tous les Services de la Société.

M. Bergerolles, assureur-conseil, M. Soulas, assureur-conseil, s'associent aux paroles prononcées par leur collègue, M. Bouchez.

M. Collet, agent à Valenciennes, prend la parole au nom de tous ses collègues de la province.

Il adresse ses remerciements aux deux sociétés, les assure de son dévouement et déclare que les agents ont toute confiance au conseil d'administration et au directeur général et qu'ils en apporteront la preuve en réalisant toujours plus d'affaires.

M. Pinson répond brièvement aux orateurs et a pour chacun d'eux les mots les plus aimables.

Il salue également les éminents collaborateurs que sont pour lui M<sup>es</sup> Henry. Millié et Robert Schmidt, avocats à la cour, dont le talent et la sympathie légitimes dont ils jouissent au Palais font grand honneur à nos sociétés. »

Aux courtiers et agents, il demande de « persévérer dans leur utile collaboration » et promet « d'apporter toujours le maximum de bienveillance à leurs revendications », en même temps qu'il associe le personnel des deux sociétés à leurs résultats passés et à leur développement dans l'avenir.

\*  
\* \*

Société internationale d'épargne. — Production pour l'exercice 1932 :  
Capitaux à constituer : Fr. 15.278.000

---

Légion d'honneur  
(*L'Argus des assurances*, 4 juin 1933)

Parmi les futurs officiers, nous relevons avec plaisir l'inscription au tableau de concours pour le grade d'officier de la Légion d'honneur, au titre militaire et des réserves de l'intendance militaire, de M. Nicolazo, directeur régional de l'Assurance franco-asiatique, à Saïda.

Nous ajouterons que M. Nicolazo est le distingué vice-président de la Chambre de commerce de Mascara dont il est parlé d'autre part.

---

Assurance franco-asiatique  
(*L'Argus des assurances*, 6 août 1933)

Nos lecteurs ont pu voir dans la partie réservée aux Annonces légales de notre dernier n<sup>o</sup>, le compte de Profits et pertes et le bilan de cette compagnie au 31 décembre 1932.

Grâce à la fermeté, à la prudence et à l'esprit d'initiative de sa direction, cette compagnie a obtenu, l'an dernier, les résultats les plus satisfaisants.

La crise économique mondiale n'a entraîné qu'une légère baisse des encaissements.

En Extrême-Orient, malgré la confusion de la politique chinoise; l'exploitation de la compagnie a été largement bénéficiaire. Même situation en Indo-Chine.

C'est ce que fait nettement ressortir le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 7 juillet.

La production a été bonne.

Le chiffre des primes acquises s'est élevé à 20.896.351 fr., dont 9.762.082 fr. ont été cédés en réassurances.

Les sinistres réglés ont atteint le chiffre de 14.110.289 fr., dont il y a lieu, de déduire 221.032 fr., en recours et 7.575.524 fr. à la charge des réassureurs. Il a été prévu une réserve pour sinistres à régler de 11 millions 601.723 fr. dont la quote-part des réassureurs est de 7.425.938 fr. et une réserve pour éventualités sur sinistres de 700.000 fr.

Les frais généraux se sont élevés à 3.579.761 fr. contre 3.937.150 fr. en 1931.

Le rapporteur se plaint du nouveau tarif automobile et il se demande avec inquiétude ce que pourra penser la clientèle assurée de la valeur des statistiques professionnelles qui, sans se modifier sensiblement, dans l'ensemble, permettent tantôt de décréter des majorations considérables en les déclarant par avance insuffisantes, tantôt de consentir à des rabais plus ou moins officiellement autorisés qui créent entre producteurs, qu'ils soient agents ou courtiers, la plus fâcheuse des émulations.

Après avoir constitué de nouvelles réserves pour le prochain exercice, réserves s'élevant à 17.068.616 fr., le compte de profits et pertes, se solde par un bénéfice de 214.563 fr., auquel vient s'ajouter le solde reporté de 1931, s'élevant à 61.002 fr., donnant comme total une somme de 275.565 fr.

Ajoutons que la Compagnie n'a pas usé de l'autorisation ministérielle accordant des délais d'amortissement pour la dévalorisation importante des valeurs affectées aux réserves : elle a prévu, la concernant, une réserve spéciale qui couvre en totalité la dévalorisation au cours du 31 décembre.

Voilà le fruit de l'énergique et sévère gestion de la direction française qui a, malgré la crise et des circonstances défavorables, amélioré les résultats commerciaux des affaires qui marquent, dans toutes les branches, un appréciable profit.

---

INSPECTIONS — AGENCES  
(*L'Argus des assurances*, 3 septembre 1933)

M. Léon Déjardin, inspecteur divisionnaire au groupe des Séquanais pour la branche I. A. R. D. passe à la Compagnie Franco-Asiatique à titre d'inspecteur général pour la région du Sud-Ouest.

---

[Cercle sportif saïgonnais](#)

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration  
du 2 octobre 1933  
(*Saïgon Sportif*, 20 octobre 1933)

Admissions  
Membres actifs

M. David (Charles), Assurance franco-asiatique, présenté par MM. Bégin et de Ligondès.

---

## 1934 : PRISE DE CONTRÔLE DE LA ROYALE-VIE

ASSURANCE FRANCO-ASIATIQUE  
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉPARGNE  
Un groupe dont le rayonnement va s'élargir  
(*L'Argus des assurances*, 21 janvier 1934)

Nous allons dire dans un instant et répéter la force agissante qu'est le distingué directeur de la *Franco*. Celle-ci appartient encore au groupe des jeunes — espoir de l'avenir ! — c'est-à-dire au groupe des « moins de vingt ans », mais, comme les compagnies bien-nées, elle ne mesure point sa valeur au nombre des années.

Et ayant de parler de son directeur, c'est-à-dire de l'homme, parlons d'abord de la chose. La *Franco*, c'est ainsi qu'on la connaît, telle une belle adolescente, vient d'entrer dans sa 16<sup>e</sup> année. On peut donc dire qu'elle est sortie de l'enfance et qu'elle a fait ses preuves. Elle a grandi ; elle a voyagé ; elle a cherché sa route, et si les circonstances de la guerre ont voulu qu'elle choisisse son berceau dans un lointain pays, mais sous le signe de l'oriflamme aux couleurs françaises, elle a voulu faire mieux encore. Elle a pris pignon sur rue et elle a voulu avoir son siège à Paris.

C'est chose faite depuis plus d'un an...

La *Franco* fait partie de ces compagnies qui estiment, non sans raison, qu'il est indispensable d'avoir à son arc toutes les cordes qui permettent de parcourir et de faire vibrer toute la gamme de l'assurance.

Elle pratiquait l'assurance contre l'incendie, l'accident droit commun, la loi, la maritime, la réassurance, le bris des glaces, la maladie... Que lui fallait-il donc encore ?... La vie !

Elle va l'avoir.

A la suite d'une très heureuse entente, elle vient d'acquérir la majorité des actions d'une compagnie d'assurances sur la vie fondée et dirigée par l'un de nos meilleurs assureurs de cette branche, La Royale, qui a et aura pour directeur M. Moïse Rouff, ancien directeur de la succursale française de la *Hafnia*.

Excellente idée ! qui demain aura pris corps.

Cette conception dénote un sens très opportun des réalités.

De plus en plus, à l'étranger comme en France, les compagnies cessent d'être des entités se suffisant à elles-mêmes. Elles tendent à former des agrégats pour que par un même canal — l'agent — le groupe qu'elles composent, puisse donner satisfaction à tous les besoins.

Voilà ce que sera le groupe de la *Franco-Royale* qui aura en même temps, comme il l'a déjà, sa société de capitalisation.

\*  
\* \*

Il est vrai que la *Franco* fait royalement les choses.

Dans sa façon de travailler, pas de bluff... Encaisser ce qui doit être encaissé, mais payer ce qui doit être payé : voilà l'heureuse formule en affaires, cause et source des meilleurs profits.

Autant il serait ridicule de jeter son argent par la fenêtre et de la poudre aux yeux des gens, autant il est habile et commercial de ne pas lésiner et de mettre le règlement sous le signe du libéralisme et de la bonne foi.

Ce sont ces méthodes qui lui ont si bien réussi.

Régler honnêtement, n'est-ce pas déjà régler royalement ?...

L'excellent et jeune directeur de la compagnie, M. André Pinson, n'a pas à recevoir de conseils. Mais il souffrira bien qu'on fasse un vœu : que demain soit, ce que fut, hier, pour lui et pour son groupe !

\*  
\* \*

Il y a un an, à pareille époque, L'Argus du 5 février présenta André Pinson à ses lecteurs. Nous avons laissé entendre par les lignes qui précèdent, ce qu'était l'assureur...

Comme tel, il a l'intelligence des affaires...

Comme homme, il a le souffle qui anime et vivifie.

Aucun de ceux qui l'ont entendu, ne nous démentira et osera soutenir que nous exagérons. André Pinson, comme orateur, pourrait rivaliser avec nos meilleurs tribuns. Il a une puissance de parole merveilleuse et un verbe incomparable mis, l'un et l'autre, au service de cette qualité vraiment française : la noblesse du sentiment.

Combien il serait à souhaiter que l'assurance libre en Franco sût faire de lui son porte-parole, chaque fois qu'il s'agira de galvaniser les foules !

Qu'un jour le Parlement qui faillit l'avoir dans son enceinte, l'accueille, les battants de ses portes ouverts comme des bras tendus, cela ne saurait faire de doute. Mais en attendant, dans combien de circonstances, aurions-nous besoin à côté des élites qui ne pavent pas nos rues, de ces orateurs susceptibles de convaincre, de persuader et d'entraîner !

A travers ces miasmes et ces gaz délétères qui, sans l'atteindre, voudraient encercler l'assurance libre pour l'étouffer et la détruire, il faudrait, de temps à autre, qu'un orateur au souffle puissant et impérieux, aux accents de la plus mâle sincérité, fût entendre une voix éloquente pour crier à l'étatisme et à ses acolytes : « Arrête-toi, César ! Tu n'iras pas plus loin ! »...

\*  
\* \*

#### Le déjeuner traditionnel

C'est le 13 janvier, à la Rôtisserie périgourdine, que, cette année encore, les conseils, d'administration de tout le groupe ont offert, à l'occasion du nouvel an, leur déjeuner traditionnel qui réunissait 75 convives.

Au champagne, M. Fernand Fano, frère du président du conseil d'administration, donna la parole au directeur, M. André Pinson, qui prononça avec une éloquence merveilleuse le discours ci-dessous :

Il excusa M. René Fano, président du conseil des deux sociétés, retenu loin de Paris ; M. Jean Beudin, administrateur délégué, souffrant ; M. Pinet, du cabinet Franchelli et Louvet, et M. Seligman, courtier-juré, appelés d'urgence en province et à l'étranger ; M. Pinson adressa en termes particulièrement heureux les remerciements d'usage :

« La presse de notre corporation, dit-il, a toujours droit dans ce banquet familial à une place d'honneur ; elle l'occupe aujourd'hui avec un particulier relief grâce à nos amis Ancey, Cauvet, Cluzel, Froissard et Roux.

Tous nos remerciements vont aussi à notre collègue, M. Verspieren, directeur du Lloyd continental français, avec lequel nous poursuivons depuis de longues années à Roubaix une fructueuse collaboration et auquel je veux dire combien mes amis du conseil et moi sommes sensibles à la grande marque d'amitié que nous apporte sa présence.



Mon ami Devochelle, président du Syndicat des agents d'assurances de l'arrondissement d'Avesnes, auquel je dois tant de reconnaissance pour l'affectueuse estime qu'il me manifeste en toute occasion, a bien voulu en apporter aujourd'hui parmi nous un témoignage supplémentaire. Je lui en exprime toute ma gratitude.

Que puisse souhaiter à nos excellents avocats, mes amis Henry Millie et Robert Schmidt, auxquels je joins dans l'hommage de notre sympathie notre conseil juridique, M<sup>e</sup> Dalsace ! Si je laissais parler l'intérêt professionnel, mon vœu serait de les entendre plaider de moins en moins pour nos sociétés, ce qui serait un signe heureux du résultat de nos affaires. Comme je ne suis pas certain qu'une pareille espérance leur procure beaucoup d'agrément, je préfère ne pas insister.

Notre banquet, aujourd'hui, nous réserve une innovation : nous y avons convié l'un des doyens de notre clientèle, le sympathique assuré Martel, commissaire de police de la ville de Paris et barde franc-comtois, qui, depuis des années, nous témoigne sa confiance et celle de sa famille en nous réservant la totalité de ses affaires.

Que nos collaborateurs, courtiers, agents, si nombreux parmi nous, acceptent avec nos remerciements pour le très bel effort qu'ils ont fourni l'an dernier, le souhait que celui-ci soit plus fécond encore en 1934.

Je vous dois, Messieurs, un dernier mot d'explication. Chacun de vous a remarqué la présence à mes côtés de M. Rouff, administrateur-directeur de La Royale-Vie. Comme nous vous l'avions promis l'an dernier, nous avons tenu, après avoir transféré à Paris le siège social de la *Franco*, à compléter notre organisation en donnant à nos producteurs la possibilité d'exploiter toutes les branches de notre industrie sans faire en aucun cas appel à la concurrence.

La Royale, compagnie déjà très appréciée grâce à la libéralité de ses contrats et aux qualités professionnelles de son directeur-fondateur, nous a paru présenter toutes les conditions requises pour satisfaire nos collaborateurs et notre clientèle. Nous en avons donc acquis le contrôle en souscrivant notamment à une augmentation de son capital qui a été récemment porté de cinq à dix millions.

Trois sièges au conseil d'administration de La Royale-Vie nous ont été réservés.

MM. Fano, Beudin et votre serviteur les occupent. »

Très plaisamment et très applaudi, M. Pinson signale avec ironie qu'il a beaucoup hésité avant d'accepter cette fonction d'administrateur de La Royale.

« C'est que, voyez-vous, l'argument sera d'importance pour les adversaires qui combattent en ma personne non seulement le concurrent politique mais aussi le champion de l'assurance libre. Administrateur de La « Royale, me suis-je dit, voilà qui ne mettra pas de beurre dans les épinards républicains. Mes appréhensions ne se sont calmées qu'en faisant plus ample connaissance avec le fondateur de cette honorable société. Mon ami, M. Rouff, en effet, porte un nom et affirme avec fierté une origine qui le mettent à l'abri contre tout reproche de tiédeur envers le régime.

Il n'est assurément pas de ceux qu'on risque de trouver groupés autour du drapeau blanc à fleur de lys et qui rêvent de restaurer en France les institutions monarchiques. Son amicale caution a apaisé toutes mes inquiétudes. »

Puis soudain devenu grave, avec des accents chaleureux qui à chaque phrase arracheront à ses auditeurs enthousiastes des applaudissements unanimes, M. Pinson va passer une revue hâtive des événements.

« L'année écoulée dans le domaine financier aussi bien qu'en politique internationale, ne nous a pas ménagé les sujets d'appréhension et d'angoisse.

« Le récent projet de redressement financier, en faisant appel à des augmentations de charges fiscales, risque d'aggraver encore les conséquences de la crise économique

due, pour une part certaine aux excès d'imposition et aux invraisemblables complexités de notre système fiscal.

La tension en politique extérieure a atteint une dramatique gravité. Elle préoccupe les esprits les moins enclins au pessimisme.

Et tandis que les plus urgents problèmes exigent l'attention de tous, voilà que, depuis quelques jours, toute l'activité politique et parlementaire de ce pays s'affaire autour du cadavre d'un aventurier, auteur principal d'une fabuleuse et gigantesque escroquerie : Serge, Alexandre Stavisky... Le Crédit municipal de Bayonne !

[Stavisky protégé et recommandé aux compagnies d'assurance]

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher comment ce Russe, venu de quelque lointain ghetto, naturalisé français par complaisance, repris de justice avéré, a pu créer, après tous ces avatars, de multiples sociétés, trouver pour les administrer des préfets, généraux et ambassadeurs en retraite, abondamment pourvus de décorations et chargés d'honneurs, qu'il recherchait moins sans doute pour leur gloire passée que pour leur superbe incompétence ; subventionner des journaux politiques, contrôler une partie des émissions de la Tour Eiffel ; franchir comme pays conquis les portes de nos grandes administrations et des ministères ?... Signe des temps ! Mal du siècle ! Défaillance des caractères !

Comment les rapports de police le concernant ne sont-ils jamais parvenus au Parquet de la Seine ? Comment, poursuivi en correctionnelle depuis 1928 pour une escroquerie de six millions, Stavisky, à dix-huit reprises, bénéficia-t-il de remises qui, en le soustrayant au juste châtiment, lui laissaient toute l'activité désirable pour créer les organismes qui devaient lui permettre la perpétration de ses nouveaux forfaits ? La réponse est la même : complicité, complaisance, collusion. La justice n'est décidément sévère et rapide que pour les humbles. Malheur aux pauvres !

Mais ce qui nous importe ici, c'est l'attitude récemment prise dans les débats parlementaires par les divers orateurs qui se sont succédé à la tribune et qui se sont, pour la plupart, efforcés de transformer les principales victimes de l'escroquerie, les compagnies d'assurances, en coupables d'impéritie ou en complices de l'escroc. De grâce, précisons les faits ! Encore que je veuille établir une distinction formelle entre les compagnies démarchées ayant souscrit des bons du Crédit municipal de Bayonne et certaines sociétés dont, au contraire, le rôle de démarcheurs commissionnés demande, j'en conviens, à être exactement précisé.

Ici, bornons-nous à des faits, à des textes et à des dates. En juin 1932, M. Garat, maire de Bayonne, président du conseil d'administration du Crédit municipal de cette ville, écrit au ministre du commerce pour attirer son attention sur le fait que « bien que les bons de ces établissements soient autorisés comme placement des réserves des compagnies d'assurances, la plupart de celles-ci paraissent les ignorer ou hésiter à en mettre en portefeuille ». Il l'invite également à le rappeler au ministre du Travail pour « qu'il fasse part aux compagnies d'assurances que les établissements publics jouissent de garanties inhérentes à celles-ci et que ces bons peuvent, par conséquent, être acquis par elles en toute sécurité et sans limitation pour le placement de leurs réserves, conformément au décret de juin 1906 ».

Aussitôt reçu ce document, le 20 juin 1932, M. Julien Durand, ministre du commerce, transmet, sous sa responsabilité, les recommandations de Garat à son collègue du travail, M. Albert Dalimier. Et en quels termes ?

« Je crois devoir vous rappeler qu'aux termes du décret du 17 juillet 1908, portant modification du décret du 9 juin 1906, les compagnies d'assurances sont autorisées à investir sans limitation leur activité aux bons des monts-de-piété de France. J'ajoute que ces derniers sont des établissements publics (avis du Conseil d'État du 10 juin 1919) soumis à la fois au contrôle de la commune, du préfet, du département, du ministère

du commerce et du ministère des finances et que les garanties que présentent leurs bons suffisent, en tout état de cause, à assurer leur remboursement intégral. »

Et le 25 juin 1923, M. Dalimier intervient à son tour auprès de notre président du comité général pour le prier de « rappeler aux entreprises d'assurances l'intérêt qu'il y a à ce qu'elles veuillent bien faciliter, par leurs achats, le placement des bons émis par les caisses du Crédit municipal et les monts-de-piété ».

Dès le 4 juillet, M. Max Hermant s'acquitte auprès de nos compagnies de la recommandation qu'il était ainsi prié de nous transmettre. Stavisky entre aussitôt dans la danse. Il ne perdra pas son temps et les interventions de MM. Garat, Julien Durand et Dalimier ne resteront pas lettre morte puisque, dès le 31 décembre 1932, les bilans des compagnies d'assurances indiqueront qu'elles sont détentrices d'environ 78 millions de ces bons, alors que, de son côté, le Crédit municipal de Bayonne déclarera n'en avoir émis à cette date que pour 23 millions au total.

Comment alors, en présence de ces faits, de ces affirmations ministérielles, pourrait-on prétendre que les directeurs ou administrateurs de compagnies d'assurances, ayant répondu à ces pressants appels, sont taxables d'incurie ou de négligence ? J'en peux certes parler à mon aise. Sollicité de souscrire, comme le fût d'ailleurs pour sa compagnie, mon ami M. Rouff, nous nous y sommes refusés l'un et l'autre.

Mais je ne considère pas la solidarité professionnelle comme un vain mot.

Et j'affirme que les compagnies sollicitées devaient trouver dans les interventions ministérielles des garanties suffisantes et qu'elles n'avaient pas la charge de procéder à des investigations ou des vérifications supplémentaires. Au surplus, n'était-ce pas au ministre du travail, et plus particulièrement au Service du contrôle des assurances privées, qu'incombait, préalablement à l'envoi de la lettre du 25 juin 1932, le soin de procéder aux enquêtes indispensables ? Si les Services du contrôle avaient rempli leur office, qu'auraient-ils donc appris ?

Un simple examen des bilans des compagnies au 31 décembre 1932 aurait fait apparaître la contradiction entre le chiffre des bons possédés par elles et celui des bons déclarés émis par le Crédit municipal de Bayonne.

En même temps, un rapide contrôle dans les organismes similaires d'un certain nombre de grandes villes françaises aurait révélé qu'au Havre, par exemple, pour une population de 1.800.000 âmes, le chiffre total des bons en circulation, émis par le Crédit municipal havrais, ne dépasse pas la somme de 1 million 200.000 fr. ! Que le Crédit municipal de Paris a, au total, pour environ cinquante millions de bons en circulation ! Comment, dans ces conditions aurait-on pu ne pas s'étonner de voir la modeste cité bayonnaise, avec ses 28.000 habitants, posséder un Crédit municipal disposant de gages suffisants pour émettre et placer dans le public des centaines de millions de bons ?

Non ! Toutes les finasseries et toutes les diversions oratoires de certains parlementaires n'y changeront rien. La question de la responsabilité de l'État s'établit et se résume dans la recommandation formelle faite aux compagnies d'assurances, contrairement à tous les usages, par la lettre du 25 juin 1932 du ministre du travail.

Les socialistes ont trouvé dans le scandale Stavisky une occasion nouvelle de déployer contre notre industrie une activité en recrudescence. Ils ont ou ils vont proposer que, désormais, les réserves mathématiques de nos compagnies soient déposées dans les coffres d'un organisme d'État. Et après ? Quelles garanties supplémentaires cette mesure peut-elle présenter pour les assurés ? Là encore, qu'on me permette de citer notre exemple personnel.

Du temps que son siège social était à Shanghai, l'Assurance franco-asiatique, d'accord avec les services du ministère du travail, avait consenti à déposer ses réserves mathématiques à la Caisse des dépôts et consignations. Elles s'y trouvent encore aujourd'hui.

Eh bien ! je le demande, en quoi la Caisse des dépôts aurait-elle pu faire la moindre opposition à notre désir — si nous l'avions manifesté — d'utiliser pour un montant quelconque les fonds qu'elle détient pour notre compte, en vue de souscrire à des bons du Crédit municipal de Bayonne, par ailleurs recommandés par le ministre dont précisément elle dépend ?

La campagne socialiste n'a qu'un but, toujours le même : le monopole. C'est d'ailleurs une constatation aisée à faire que dans la bataille qui met de plus en plus violemment aux prises les efforts de défense sociale et les efforts de désorganisation, cette question des monopoles d'État est devenue aujourd'hui l'axe de l'attaque. Il conviendrait qu'elle soit aussi l'axe de la résistance. Que les monopoles triomphent en effet et c'est avec eux le triomphe du collectivisme et du désordre social.

C'est pour notre pays, économiquement, financièrement, politiquement, l'avènement des pires désastres. Une crise naîtra qui, non seulement ruinera notre industrie, notre agriculture et notre commerce, mais, en même temps, jettera dans la misère les masses ouvrières qui, dans le monde moderne, n'ont pas la possibilité d'isoler leur destin du destin général.

Contre cette grande ombre du collectivisme, génératrice de paralysie et d'esclavage, l'heure est venue de rassembler toutes les bonnes volontés et aussi toutes les volontés individuelles.

Nul n'a plus le droit de se reposer sur son voisin du soin et de la mission d'agir. Dans ce pays resté sain, vigoureux et honnête dans ses masses profondes, la tête seule est atteinte. Il faut réformer et rajeunir la politique française. Qui osera enfin appliquer une politique de jeunes ? Ce rajeunissement, personne n'en discute ni la nécessité, ni l'urgence. L'État moderne est inadapté aux nécessités de l'heure présente. L'opinion publique est unanime à solliciter sa réforme, à critiquer son impuissance ou sa lenteur et l'impossibilité où il se trouve, abordant successivement tous les problèmes de l'ordre économique, social et politique d'en résoudre jamais aucun. Oui, il faut rajeunir le mécanisme de l'État français, comme il faut aussi et surtout rajeunir l'esprit public de l'opinion française.

Un ministre en exercice, du temps qu'il n'avait point encore émoussé ses vertus au contact du pouvoir, exprimait, il y a quelques années, la nécessité de cette réforme.

« ... Parlez des grands problèmes de l'heure présente ou de l'avenir à un bourgeois cultivé, disait-il. Vous serez effaré de son ignorance... Aucune hardiesse dans ses conceptions. Aucune générosité dans ses réactions. Aucun désir de réforme, de renouveau, de création. Aucun désir d'utiliser les forces qui jaillissent de la vie sociale... Il devrait pouvoir diriger ses concitoyens. Comment le ferait-il sans documentation, sans énergie, sans imagination, sans audace, et sans ce goût du risque qui caractérise les forts et les hommes d'action ? »

Messieurs, que cette conclusion vous enseigne. Méditons la, et efforçons-nous au cours de l'année qui commence de réaliser ensemble, chacun dans notre sphère, la réconfortante espérance d'un État fort et vigoureux dans une nation saine et forte. »

\*  
\* \*

M. Rouff, directeur de La Royale, se félicita, en termes heureux, des liens étroits qui désormais allaient sceller le groupe.

Notre excellent ami, M. César Ancey, directeur de *La Prime*, fit le procès de l'étatisme qui fonctionne surtout avec l'argent des autres.

M. Verspieren, directeur du Lloyd continental français, ancien chef de bataillon pendant la guerre,, sut, dans une improvisation patriotique, évoquer les souvenirs de Verdun et affirma son optimisme, malgré les difficultés des temps.

M<sup>e</sup> Henry Millié, avocat de la Compagnie, exerça sa verve et son esprit.

M. Jacquin, directeur de la branche maritime, se révéla, une fois de plus, dans son allocution, comme un de nos meilleurs techniciens.

M. Antoine Roux, directeur de *L'Argus*, dit que les compagnies du groupe contribuaient à montrer le vrai visage de la France que ne sauraient atteindre les éblouissements des forbans et des escrocs.

M. Martel, commissaire de police au quartier de la Chapelle, ami personnel de M. Pinson, ancien professeur de rhétorique, récita une magnifique poésie sur Verdun, dont il est l'auteur.

M<sup>e</sup> Robert Schmidt, avocat à la cour, joignit un trait d'esprit à ceux de son confrère Henry Millié.

M. Froissard, directeur de *L'Agent d'assurance*, salua en M. André Pinson, l'étoile qui vient de se lever dans le firmament de l'assurance.

M. Cluzel, directeur du *Journal des assurés*, fit en termes graves et pondérés, l'éloge de l'excellent directeur.

M. Cauvet, directeur de *La Semaine*, associa sa voix à celle de ceux qui prirent la parole.

M. Devochelle, président du Syndicat des agents généraux d'assurances, qui combattit avec une foi ardente pour M. André Pinson, candidat, il y a deux ans, à un siège législatif, souhaita que, dans dix-huit mois, M. Pinson soit élu.

M. Ringenbach, l'excellent courtier d'assurances de Saint-Ouen, faisant allusion au scandale du Crédit municipal de Bayonne, dit : « Le scandale a éclaté malgré le contrôle de l'État... Qu'eût-ce été si ce dernier avait eu le monopole ? »

M. Collet, agent général à Valenciennes, sut heureusement conclure en disant : « Nous ferons tout pour faire triompher la candidature de M. André Pinson, pour combattre tous les projets de monopole. » (Applaudissements prolongés.)

M. Pinson rendit hommage à ses deux secrétaires généraux, MM. Lévy et Le Tilly. Celui-ci, brillant aviateur pendant la guerre, vient de se voir décorer de la médaille militaire.

Inutile de dire que chacun se retira en emportant le plus agréable souvenir de ces quelques heures passées dans une atmosphère de cordialité, d'estime et de sympathie réciproques.

---

Médaille militaire  
(*L'Argus des assurances*, 28 janvier 1934)

Toutes nos félicitations à M. Octave de Gaudemar qui vient d'être décoré de la médaille militaire, au titre de la guerre de 1914-1918, avec la mention suivante :

« Caporal au centre mobilisateur d'infanterie n° 143, 3 ans de services, 3 campagnes. Titres exceptionnels. Très bon caporal, remarquable par sa bravoure. A été blessé et cité. » (*J. O.* du 20 décembre 1933).

M. de Gaudemar est, avec M. J. Ancey, son beau-père, agent général de la Nationale-Incendie et de la Franco-Asiatique à Marseille.

---

Assurance franco-asiatique  
(*L'Argus des assurances*, 10 juin 1934)

Son assemblée générale ordinaire s'est tenue le 30 mai sous la présidence de M. René Fano, assisté de MM. Jean Beudin et Michel Speelman, comme scrutateurs, et du directeur, M. André Pinson, comme, secrétaire.

Il y avait 60.747 actions représentées sur 70.000.  
Le solde créditeur de 839.685 fr. a permis la distribution d'un dividende net de 4 fr. 15 par à action.

---

## PREMIER DIVIDENDE DEPUIS 1918

Assurance franco-asiatique  
(*L'Argus des assurances*, 26 août 1934)

Nos lecteurs ont pu voir dans la partie réservée aux Annonces légales de notre numéro du 8 juillet dernier, le compte de Profits et pertes et le bilan de cette compagnie au 31 décembre 1933.

Bien que la crise mondiale se soit encore sensiblement aggravée au cours de l'année 1933, la compagnie a maintenu ses encaissements de l'exercice précédent.

En Extrême-Orient, l'exploitation a été largement bénéficiaire. L'Indo-Chine connaît, au point de vue économique, des heures particulièrement difficiles. Le développement des affaires y est à peu près impossible. Cependant, les résultats ont été très favorables, grâce à la prudence et à la sage administration de la direction locale.

En France, l'énergique et sévère gestion de la direction générale a réalisé, dans toutes les branches, un très appréciable profit.

Le chiffre des primes acquises s'est élevé à 20.698.458 fr., dont 8.410.460 fr. ont été cédés en réassurances.

Les sinistres réglés ont atteint le chiffre de 10.789.316 fr., dont il y a lieu de déduire 348.602 fr. en recours, et 4.032.800 fr. à la charge des réassureurs. Il a été prévu une réserve pour sinistres à régler de 11.549.687 fr., dont la quote-part des réassureurs est de 6.997.348 fr. et une réserve pour éventualités sur sinistres de 700.000 fr.

Les frais généraux se sont élevés à 3 millions 562.445 fr., contre 3.579.761 fr. en 1932.

Après avoir constitué de nouvelles réserves pour le prochain exercice, réserves s'élevant à 17.378.973 fr., le compte de Profits et pertes se solde par un bénéfice de 607.032 fr., auquel vient s'ajouter le solde reporté de 1932, s'élevant à 232.653 fr., donnant comme total une somme de 839.685 fr., que le Conseil a proposé de répartir comme suit :

A la réserve légale 167.937  
Dividende 350.000  
Au conseil 48.262  
A la direction 48.262  
A nouveau 225.223

C'est le premier dividende distribué et nous sommes heureux de nous associer au conseil en exprimant toute notre satisfaction à la direction générale pour les excellents résultats obtenus en 1933.

---

Comité des assureurs maritimes de Paris  
(*L'Argus des assurances*, 6 janvier 1935)

Ce comité a constitué comme suit son Bureau pour l'année 1935 :  
Président : M. Noël Jacquin, directeur de la branche maritime de la Cie d'assurances Franco-Asiatique et administrateur-délégué de la Cie Le Commerce.  
Vice-présidents : MM. Prival-Deschanel et L. Cérède, assureurs maritimes.  
Secrétaire : M. René Gervais.

---

Assurance franco-asiatique  
Société Internationale d'Épargne  
L'amical et cordial déjeuner traditionnel. — « L'école de grandeur d'âme »  
(*L'Argus des assurances*, 3 février 1935)

Que vient faire ici ce dernier sous-titre ? C'est ce que nous allons dire dans un instant.

Fidèle à un usage qui est devenu une tradition, le groupe de ces compagnies dont fait partie La Royale (Vie) depuis un an, offrait, le 26 janvier, dans les Salons du Restaurant Dagorno, un grand déjeuner à ses principaux collaborateurs et à ses amis.

Les convives étaient à peine assis, que la glace, pour nous servir d'une expression consacrée, mais qui ne répondait en rien à la réalité, était rompue. C'est dire que, dès le début, une cordialité toute familiale présida au festin et se prolongea aussi vive, aussi profonde, aussi sincère, jusqu'à l'heure de la séparation.

Il faut bien dire que M. André Pinson, directeur de ces deux compagnies, est un animateur.

Dès qu'on le voit, on est conquis par son charme, et quand on l'entend parler, par la magie d'un verbe incomparable qu'inspirent les plus nobles sentiments.

Parmi les principaux assistants, citons : MM. André Pinson, directeur général ; Fernand Fano, frère du président du conseil d'administration ; Grosfilllex, directeur du commerce ; Noël Jacquin, directeur de la branche maritime de la Franco-Asiatique et d'autres compagnies ; César Ancey, président de l'Association centrale des assureurs français, directeur de *La Prime* ; Antoine Roux, directeur de *L'Argus* et de *La Réassurance* ; Cauvet, directeur de *La Semaine* ; Froissard, directeur de *l'Agent d'assurances* ; Millié, avocat à la cour d'appel ; Schmidt, avocat à la cour d'appel de Paris ; Devochelle, président du Syndicat des assureurs d'Avesnes et secrétaire général du Comité de M. Pinson. Etc.

Après un déjeuner qui fait honneur à la maison si connue qui le sert qu'à ceux qui l'offrent, et au cours duquel, dès le début, on se sentait en famille, sonna l'heure des discours.

Nous ne parlerons pas des compagnies que dirige M. André Pinson... elles voguent avec bonheur vers leurs destinées. Elles sont entre de bonnes mains...

M. André Pinson prit le premier la parole.

Ce n'est rien de lire son discours. Il faudrait l'entendre.

M. André Pinson, nous le disons une fois de plus, est un orateur de premier ordre. Sa voix bien timbrée, chaude, vibrante, conquiert immédiatement les cœurs. C'est un chef qui parle. Il domine, il enveloppe, il séduit, il élève les cœurs. Aussi, nous ne trouvâmes rien de mieux, en prenant à notre tour la parole, que d'affirmer qu'en venant chaque année à sa table, nous assistions à une école de grandeur d'âme. Qu'on en juge :

Discours de M. André Pinson

« C'est aujourd'hui la septième fois que l'Assurance franco-asiatique et la Société internationale d'épargne vous convient à ce banquet traditionnel auquel nous désirons conserver son caractère familial. J'assiste à bien des banquets corporatifs dans l'année, je n'en connais pas d'aussi cordial que le nôtre.

Courtiers, je remarque que, réunis, vous êtes beaucoup moins exigeants que seuls. Souvent vous vous adressez à moi, vous n'ignorez pas qu'un chef doit toujours défendre ses subordonnés.

Vous pouvez exiger deux choses : la justice et la sécurité. La justice, c'est-à-dire que la sévérité doit être égale pour tous. La sécurité, c'est-à-dire que, pour quelques différences de commissions, vous ne vous trouviez pas en position de faillite devant vos clients. L'A.F.A. vient de se rendre acquéreur de 7 millions d'immeubles; l'ensemble de nos sociétés représente un patrimoine immobilier de 22 millions de francs.

Nous avons la volonté de vous être agréable à tous et, surtout, de prouver que l'Assurance libre n'est pas un vain mot et qu'elle peut vivre.

Nos sociétés modestes et simples restent à leur place. D'autres existent qui n'ont pas toujours fait des capitaux qui leur étaient confiés un paternel usage. Il y a, dans nos compagnies, des hommes qui ont sacrifié l'intérêt général à leur boutonnière et à leur intérêt particulier.

Qui pourrait regretter cette année 1934, elle a commencé par l'affaire Stavisky, intéressant tous les Français et qui a jeté le désarroi dans les consciences et aggravé la crise. Et nous n'avons rien fait. J'assistais hier, à la Chambre, à l'exposé de deux thèses : dévaluation, déflation et j'observais que nous avons toujours la même attitude : nous ne faisons rien, nous ne déflationnons pas, nous ne dévaluons pas. Et en face de là crise énorme que nous traversons, nous assistons, au Parlement, au spectacle invraisemblable d'une discussion sur les différents mérites de ces théories économiques.

Dans ce pays où le fonctionnaire est roi, la République n'est plus la République.

Les Français se sont réveillés le 6 février 1934. Je voudrais vous persuader, que la force qui s'ingénie à détruire notre nation n'est faite que de notre faiblesse. Quand tout va mal, vous accusez le Gouvernement : et vous avez raison. Mais pourquoi ne vous accusez-vous pas vous-mêmes ? A l'heure où les anciens combattants se réveillent, n'ai-je pas le droit de leur reprocher leur quinze ans de silence ? Nous avons vécu toute l'année dernière dans la crainte de la guerre. Si cette crainte est abandonnée aujourd'hui, c'est que la France s'est décidée non plus à suivre, mais à précéder.

Le réveil français a sonné, j'en ai eu la vision soudaine et fulgurante le 6 février à minuit. Sur la place de la Concorde, les charges succédaient aux charges. Tout à coup, de la rue Royale, une vague humaine surgit ; un chant monte : « La Marseillaise ! » Et les anciens combattants remontent aux cris de « Vive la France » l'avenue triomphale qu'ils avaient descendue en 1918. Ce que je voudrais, c'est faire ressentir en chacun d'entre vous l'appel de la race française.

Cet appel a retenti en Italie, en Allemagne, pourquoi ne retentirait-il pas chez nous ? C'est mon souhait pour 1935.

Les affaires ne reprendront, nous ne sortirons de la crise qu'autant que nous serons persuadés qu'une France puissante et forte est et reste indispensable à l'équilibre du monde. »

L'auditoire, soulevé d'enthousiasme, applaudit avec frénésie.

\*  
\* \*

Puis intervinrent fort spirituellement Me Millié et Me Schmidt, avocats des deux compagnies.

M. César Ancey, directeur de *La Prime*, apporte le témoignage de sympathie de l'Association centrale des assureurs français ; il constate avec plaisir que le programme corporatif de cette association est également celui des deux compagnies et il compte sur M. Pinson pour l'aider activement.



M. Antoine Roux, directeur de *L'Argus* et de *La Réassurance*, après avoir montré que ce n'est pas seulement à un déjeuner traditionnel que M. André Pinson nous invitait chaque année, mais encore à une école de grandeur d'âme, fit l'éloge du directeur des deux compagnies qui, s'appuyant sur la tradition, avait les yeux fixés sur l'évolution. Il le montra doué, à la fois de l'esprit commercial et de l'esprit social.

M. Jacquin, directeur de la branche maritime de l'A.F.A., souligna la crise terrible qui sévit actuellement et la concurrence effrénée que se livrent les compagnies. Il souhaiterait voir venir à l'assurance maritime les compagnies terrestres pommé les Assurances générales, la Foncière, l'Urbaine. Il souhaita également que des lois protègent l'assurance maritime comme celle-ci est protégée en Italie.

M. Bouchez intervint au nom des courtiers parisiens et provoqua des explosions de rires en mimant une chanson de circonstance qu'il avait composée.

M. Froissard, directeur de *L'Agent d'assurances*, adressa ses remerciements à M. Pinson, dont il partage les idées au point de vue Assurance et au point de vue politique, et il leva son verre à la prospérité des deux compagnies.

M. Collet, au nom des agents de province, adressa très gentiment ses remerciements à la direction.

M. André Pinson répondit aux différents orateurs et souhaita pour 1935 un optimisme indéfectible. Il voudrait que l'on cessât d'avoir l'esprit, fonctionnaire, car c'est dans le risque qu'est le salut. Il termina sur cette phrase :

« De cette façon, nous garderons à cette nation qui s'appelait jadis la Gaule, une éternité à laquelle elle a droit. »

Cette seconde allocution fut applaudie aussi frénétiquement que la première et l'on se sépara... beaucoup réconfortés par la beauté des sentiments si bien exprimés par le jeune directeur général.

Souhaitons qu'un jour, ce soit à la tribune de la Chambre qu'il fasse entendre sa voix pour le plus grand bien du pays et de l'assurance libre.

---

## MAROC

(*L'Argus des assurances*, 17 février 1935)

Le Protectorat de la République Française au Maroc, nous communique la liste des sociétés admises au 19 janvier 1935 :

1° À pratiquer l'assurance, contre les accidents du travail dans la zone française du Maroc (application de l'arrêté viziriel dit 25 janvier 1928) ;

2° À pratiquer l'assurance dès entreprises de transports de voyageurs (application de l'arrêté viziriel du 6 février 1933) et l'assurance des entreprises de transports de marchandises (application de l'arrêté viziriel du 19 avril 1933).

Les sociétés ci-dessous énumérées pratiquent toutes l'assurance « Accidents du travail ».

La lettre V. et la lettre M., inscrites dans la colonne 4 du tableau, indiquent que ces sociétés sont autorisées, en outre, à pratiquer l'assurance « Transport de voyageurs » (V.) ou l'assurance « Transport de marchandises » (M.), les lettres V.M. se référant aux deux branches d'assurances « Voyageurs ». et « Marchandises ».

Nom de la Société      Nom et adresse de l'agent principal au Maroc

B. — Sociétés françaises d'assurances à primes fixes contre les accidents du travail  
V. M.      Assurance franco-asiatique (Compagnie d')      Gabriel Jourdan, 2,  
avenue du Général-Moinier, Casablanca.

---

Franco-Asiatique  
(*L'Argus des assurances*, 24 février 1935)

M. André Pinson, directeur de cette honorable compagnie, vient de remettre à ses invités au banquet qu'il avait offert le 2 février, une magnifique photographie prise au cours du déjeuner.

---

Exemple d'accord inter-compagnies  
(in Jacques Charbonnier, *L'Assurance en Chine. Des origines à Mao*,  
Éditions Books on Demand.com, 2009)

L'accord intervenu en 1935, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 1936, entre la Compagnie d'assurances générales (AG) accidents et l'Assurance franco-asiatique (AFA)<sup>8</sup>, [prévoyait que] chacune céderait à l'autre 50 % sur toutes les affaires souscrites en Chine, les frais généraux de la direction AFA de Shanghai, pilote de l'opération, étant supportés à égalité.

En outre, les questions de réassurance prenant un relief particulier quand il s'agit de marchés étrangers, l'AFA devait céder aux AG « la totalité de ses excédents incendie, maritimes, automobiles et risques divers. A titre de réciprocité, les AG apporteraient à la Franco-Asiatique un volume de primes de réassurances représentant l'équivalence du portefeuille chinois apporté aux AG ». Selon un témoin de l'époque, cet accord se révéla hautement profitable pour les deux parties<sup>9</sup>.

---

À LA FRANCO-ASIATIQUE  
Le banquet annuel de l'Assurance franco-asiatique  
et de la Société internationale d'épargne  
(*L'Argus des assurances*, 26 janvier 1936)

À l'occasion de la nouvelle année, les conseils d'administration de la compagnie Assurance franco-asiatique et de la Société internationale d'épargne ont offert leur déjeuner annuel, devenu traditionnel, le samedi 18 janvier, dans les Salons de la « Rôtisserie Périgourdine ».

Autour de la table magnifiquement ornée de fleurs naturelles, et que présidaient MM. J. Beudin, administrateur-délégué ; Fano, frère du président ; André Pinson, administrateur-directeur, une centaine de convives avait pris place, comprenant le haut personnel des deux compagnies, des chefs de services, des agents, des courtiers et plusieurs membres de la presse des assurances.

Dès le début, le déjeuner fut franchement cordial.

M. André Pinson, grand animateur de compagnies et, nous le souhaitons, député demain, fit preuve, une fois de plus, d'une verve intarissable.

Au champagne, il prit la parole, et avec son éloquence coutumière et son impeccable diction, il brossa de main de maître un tableau saisissant des méfaits de l'étatisme.

Discours de M. Pinson

---

<sup>8</sup> Ass. gén., réunion du conseil d'administration, 20 nov. 1935, 5415, PV 11, p. 24.

<sup>9</sup> Entretien avec Pierre Fano, dernier président de l'AFA, fils de René Fano, un des premiers administrateurs de la société, Paris, 14 octobre 1993. Voir également « L'Histoire de l'AFA », *L'Argus*, 21 avril 1968, p. 610.

Messieurs,

C'est avec une grande joie que nous nous retrouvons dans ce banquet annuel que je considère, moi non traditionaliste, comme une excellente tradition.

Il est excellent de se retrouver ainsi pour fêter l'année nouvelle, même si celle qui vient de s'écouler n'a pas été parfaite en tous points.

Et à notre prochain banquet, une circonstance nouvelle augmentera notre joie : ce sera alors le dixième anniversaire de notre banquet annuel.

L'an dernier, je terminais ce toast sur une note assez optimiste : « la crise économique est en voie d'achèvement », disais-je.

Hélas ! ce n'était pas vrai. La crise a continué à sévir durement, elle s'est même aggravée au cours de l'exercice 1935. Pour 1936, permettez-moi de vous le dire, je m'interdis tout pronostic.

Je suis ainsi amené à vous parler de la situation de notre profession.

L'assurance a droit de cité malgré toutes les calomnies qui lui sont adressées ; l'assurance a droit de cité, ne serait-ce que pour ce motif qu'elle est, en définitive, le premier contribuable de l'État.

Reconnaissons qu'elle a souffert de fautes générales et de fautes dues à des causes particulières.

On a pu dire, à une époque, que l'assurance était une carrière de ratés ; que toute la profession consistait à placer de l'argent et à en toucher, à acheter des immeubles et des valeurs et à réaliser des plus-values sans grand mérite, et ceux-là mêmes qui s'en étaient le plus écartés sont enfin revenus à la notion indispensable du profit industriel.

Quant à nous, nous avons été toujours animés par un seul souci : défendre les intérêts généraux de notre corporation, et ceux de notre entreprise.

Il nous aurait été impossible de nous maintenir et de résister comme la Franco-Asiatique l'a fait en 1935 sans de nombreux efforts quotidiens et inlassables, préjudiciables même à tous nos collaborateurs, car pour nous, la dévaluation n'avait pas à être envisagée ; nous ne pouvions nous acheminer que dans la voie plus courageuse et aussi plus pénible de la déflation.

Tout le malaise financier de l'heure actuelle ne provient-il pas du défaut d'un choix courageux entre ces deux termes, comme celui que nous avons opéré ?

Ne provient-il pas aussi de ce fléau sans cesse grandissant : l'étatisme, auquel nous achemine insidieusement l'économie dirigée ?

La loi dit aujourd'hui au vigneron : « Tu ne planteras plus de vigne ! », sans cesse des textes limitent l'activité du producteur au mépris de sa liberté et de sa propriété ancestrale.

Demain, on vous dira : « Tu n'assureras plus » comme : « Tu ne planteras plus » ?

Eh bien ! Messieurs, nous devons tirer un enseignement de nos réunions annuelles. Nous devons affirmer qu'entre deux blocs extrêmes et néfastes entre lesquels un heurt serait terrible, il y a une majorité qui, si elle s'unissait sur certains principes, imposerait sa loi à un Parlement trahissant ceux qui l'ont mandaté.

Nous devons affirmer aussi notre attachement au libéralisme et nous sommes convaincus que la liberté contrôlée et définie est le seul régime possible.

Voyez-vous, on a bien médité du libéralisme, on lui a fait un procès de tendance ; et c'est en le méconnaissant que l'on arrive à ce scandale actuel : le blé à bon marché, le pain cher ; voilà les résultats de l'étatisme.

On ne le répétera jamais assez, du fait de l'étatisme, la libre concurrence a disparu au seul bénéfice des monopoles déjà existants sur le marché.

Et signalons aussi en passant la mentalité de trop de citoyens français qui se figurent travailler en régie pour le compte de l'État et qui attendent tout de l'État omnipotent et irresponsable.

Ne devinez-vous pas où nous mène l'économie dirigée et son corollaire obligatoire : l'étatisme ?

Aujourd'hui, c'est l'essence à base d'alcool qui vous est imposée ; demain, ce sera une ration de légumes, de viande ou de cinéma à jour fixe, et bien entendu, le contrôleur du fisc tous les jours, du matin au soir et à nos frais.

Dans ces conditions, que devient l'équilibre financier et du budget ? Cette voie nous conduit à la perte ; il n'est qu'un seul moyen d'y échapper : D'abord la solidarité de tous sur les grands principes que j'évoquais il y a un instant ; ensuite, dans le cadre des intérêts professionnels pour la défense desquels nous sommes réunis aujourd'hui — encore et plus que jamais la solidarité.

Certes, c'est un rêve qui peut paraître bien présomptueux : « Les grandes compagnies d'assurances d'accord avec les petites » ; oui, dans l'intérêt des deux, des grandes et des petites, il faut cette union des intérêts qui ne sont pas toujours proportionnés aux encaissements respectifs ; il y a des problèmes économiques qui ne sont pas en rapport direct avec la fortune des uns et des autres, mais qui sont seulement d'intérêt général.

Prenons donc cette résolution aujourd'hui. Vous dirai-je un mot de la mauvaise guerre et de la mauvaise concurrence dirigées en vain contre la Franco-Asiatique ? J'avoue que devant leur acharnement, j'ai été un moment ébranlé, et j'ai eu, au cours de l'année 1935, la velléité de modifier le nom de notre société. Je puis vous dire maintenant qu'il restera intact et tel que vous l'avez connu.

Nous maintiendrons l'institution et sa référence ; et vous ne pourrez qu'être de mon avis en vous rappelant comment et par qui est née la Franco-Asiatique.

Un jour, dans leur jeunesse, des hommes s'en sont allés en Asie dans une concession française où flottait le drapeau tricolore et y ont fondé la Franco-Asiatique ; en France c'est peut-être une tare ; en Chine, c'est de la propagande française.

Vous savez quel homme de cœur est M. Beudin ; en se résignant à changer de raison sociale, M. Beudin aurait renié sa jeunesse si profitable à la patrie !

C'est en 1918 que notre Compagnie a été fondée en Asie par MM. Beudin, Fano et Madier, tous les trois décorés de la Légion d'honneur pour services rendus à l'étranger.

Permettez-moi de vous rappeler aussi M. Speelman, décoré également de notre ordre national et auquel la médaille de la reconnaissance française a été, en outre, attribuée.

La Franco-Asiatique sera toujours honnête et loyale car elle a eu ces fondateurs-là ; et en vous donnant rendez-vous à l'an prochain, je vous le déclare : la Compagnie Franco-Asiatique restera fidèle à son passé. »

Ce discours, inutile de le dire, fut haché d'applaudissements prolongés.

M. Jacquin, assureur maritime, et chef de la branche maritime, fit ensuite un exposé succinct de la situation de l'assurance maritime en 1935 et exprime les sentiments de cordialité qui unissent les courtiers maritimes à l'égard de l'Assurance franco-asiatique.

M. Antoine Roux, directeur de *L'Argus*, obligé de dire quelques mots, avoua que M. Pinson a fait une conversion : la sienne.

« Il y a quelques années, dit-il, j'étais de ceux qui pensaient que le nom de la compagnie aurait pu être changé.

« Je suis sûr maintenant que l'Assurance franco-asiatique aurait bien tort de modifier son titre dans lequel, il y a la France et aussi quelque chose de l'univers tout entier, car la France doit rayonner partout. »

M. Froissard, directeur de *L'Agent d'Assurances*, exprima le désir qu'une propagande bien conduite assure la défense des intérêts généraux de la corporation des assureurs.

M. Bouchez, chef du bureau de Paris, porta un toast en une courte chanson, où le meilleur esprit montmartrois se rencontrait avec un souci très net des réalités politiques, puisque le refrain en est ainsi conçu :

« Ah ! qu'elle serait belle, la République,

« Si elle était gouvernée par les Agents de la Franco-Asiatique. »

M. Bouchez fut vraiment spirituel et, chose rare quand on a de l'esprit, ne fut pas méchant.

Deux belles qualités à son actif.

M. Marc, au nom des courtiers parisiens, remercia M. Pinson de sa bienveillance pour le courtage, et but à la santé de la Franco-Asiatique.

M. Collet, agent général à Valenciennes, l'ami dévoué de M. André Pinson, dans ses campagnes politiques, remercia au nom des agents de Province, le conseil d'administration de la Société internationale d'épargne et de la Franco-Asiatique du banquet de cette année :

« La Franco-Asiatique est, aujourd'hui, connue dans les plus petits villages de France.

Je bois à sa réussite et à la victoire électorale de M. André Pinson, aux prochaines élections législatives. » (Applaudissements unanimes.)

M. Royère, camarade de guerre de M. Pinson, eut des mots aimables pour les deux compagnies.

Puis M. Kohler-Germain, au nom des agents de l'Afrique du Nord, unit sa voix à celle de ses camarades :

« La Franco-Asiatique, dit-il, était encore peu connue en Algérie récemment ; mais, elle le sera demain, car M. Pinson est jeune et il comprend les jeunes.

Nous travaillons en Algérie ; les Français qui sont là-bas sont capables d'accomplir en Afrique du Nord une tâche analogue à celle de M. Beudin en Asie.

Nous avons de l'espoir, et nous y arriverons.

Croyez-en le plus jeune des agents de la Franco-Asiatique.

Je demande à M. Pinson de faire confiance en ses agents d'Afrique du Nord et de garder, sans le modifier, le nom de Franco-Asiatique.

Je dis seulement que l'espoir de tous ses agents porte sur la référence d'un homme : André Pinson, et de ses collaborateurs, et non sur un changement de raison sociale.» (Vifs applaudissements.)

Après le discours de M. Kohler-Germain, M. Pinson termine par ces quelques paroles :

« Je donne rendez-vous à tout le monde en 1<sup>er</sup> janvier 1937. Je forme des vœux pour tous, a pour les affaires et pour la fin de la crise.

Gardez les sentiments qui nous animent aujourd'hui et, surtout, la première vertu française : l'optimisme et la certitude du lendemain ; le monde change et perd de sa stabilité, mais nous restons la France et nous restons Français. » (Applaudissements prolongés.)

Et à présent, formons un vœu : Dans quelques mois, M. André Pinson va se présenter aux élections législatives. Il y a quatre ans, il s'en faillit de peu qu'il ne fût élu, dans une circonscription difficile à enlever : celle de Loucheur. Il lutta seul, sans autre secours que celui de son fidèle collaborateur et ami, M. Collet, agent de la compagnie à Valenciennes.

Il faut qu'aux prochaines élections, quelle que soit la circonscription où elle sera posée, la candidature Pinson triomphe. M. André Pinson, s'il est élu, est et restera des nôtres. Il est assureur, il est, par conséquent, partisan de l'assurance libre ; il a un talent d'orateur incontestable et magnifique. Sa candidature doit être prise en considération

dans nos milieux et vivement soutenue. Les nôtres ne seront jamais trop nombreux au Parlement.

---

Pont-l'Évêque. — Élections législatives.  
(*L'Argus des assurances*, 5 avril 1936)

Nous apprenons que M. André Pinson, directeur général de l'Assurance franco-asiatique, dont on se rappelle la brillante campagne à Avesnes en 1932, a accepté l'offre de candidature qui lui a été faite par les organisations d'Union nationale de la circonscription de Pont-l'Évêque, où il possède une résidence d'été et de très nombreuses amitiés.

Nous formons les meilleurs vœux pour la réussite de M. Pinson dont nous avons souvent signalé les éloquents interventions contre l'étatisme et les monopoles qui auront en lui, s'il est élu, un adversaire compétent et redoutable.

Le monde assureur tout entier, compagnies, employés, agents, va suivre avec un vif intérêt la campagne de M. Pinson, dont chacun apprécie le talent, l'énergie et la rare indépendance.

Nous ne doutons pas qu'il trouvera chez les assureurs de Pont-l'Évêque, sans distinction d'opinion, l'accueil chaleureux qu'il mérite.

---

Assureurs élus  
(*L'Argus des assurances*, 10 mai 1936)

La Chambre vient d'ouvrir ses portes à :

MM.

L'aviateur Bossoutrot, conseiller technique à la C.A.M.A.T., élu député de Paris (10<sup>e</sup>), nouvel élu ;

Béranger, inspecteur général de La Prévoyance, élu à Bernay (Eure), nouvel élu.

D'autre part, M. Martel, agent général d'assurances, a été réélu à Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie).

Malheureusement, M. Fleury, directeur du Centre mutuel, a perdu son siège de Mortagne, tout en ayant recueilli un très grand nombre de voix.

Nous regrettons également l'échec de notre ami, M. Joseph Courtier, député de Wassy, qui servit toujours avec dévouement les intérêts des agents généraux d'assurances.

[M. André Pinson, directeur de l'Assurance franco-asiatique, qui brigait le siège de Pont-l'Évêque, a échoué mais très honorablement.](#)

M. Bouëssé, ancien agent d'assurances, n'a pas été réélu à Laval.

---

Assurance franco-asiatique  
(*L'Argus des assurances*, 30 août 1936)

Dans notre numéro du 26 juillet dernier, nous avons publié sous la rubrique des Annonces légales, le bilan et le compte de profits et pertes de cette société au 31 décembre 1935.

Le rapport du conseil d'administration signale l'accord intervenir avec les Compagnies d'assurances générales pour une exploitation commune de sa direction

d'Extrême-Orient, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il estime que ces accords ne pourront qu'être profitables au développement des affaires qui se trouveront ainsi gérées dans des conditions tout à fait économiques.

Les résultats industriels ont été très favorables en 1935, tant en Extrême-Orient qu'en Indo-Chine.

En France, malgré la persistance de la crise, la société, sous l'impulsion d'une direction compétente, a également obtenu de très bons résultats. Malheureusement, par suite du nouvel effondrement des cours des valeurs mobilières, elle a dû prévoir un complément de provision pour couvrir cette moins-value, de plus de 800.000 fr.

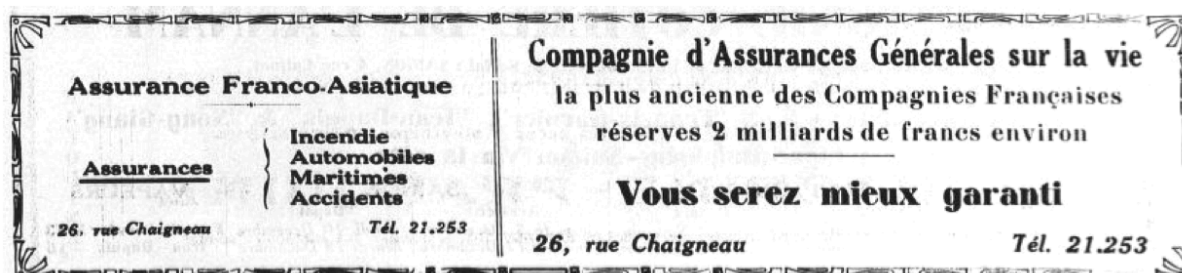
Le chiffre des primes acquises pendant l'année 1935 s'est élevé à 20.405.210 fr., en légère diminution sur l'année précédente. Sur ces primes, 8.919.594 fr. ont été cédés en réassurances.

Les sinistres réglés ou en suspens ont atteint 12.295.509 fr., dont 6.403.880 fr. à la charge des réassureurs.

Les frais généraux se sont élevés à 3 millions 233.678 fr., en diminution d'un demi-million sur 1934.

Après avoir constitué de nouvelles réserves, réserves s'élevant actuellement à plus de 22 millions, le compte de Profits et pertes se solde par un bénéfice de 146.439 fr., auquel vient s'ajouter le solde reporté de l'exercice 1934, de 241.532 fr., donnant comme total une somme de 387.071 fr.

La compagnie aurait pu distribuer un dividende égal, mais, par prudence que nous ne saurions trop approuver, la direction a préféré, en présence des événements actuels, constituer des réserves complémentaires qui, en augmentant le standing de la société, la mette à même de faire face à toute éventualité.



(L'Information d'Indochine, économique et financière, 5 mars 1938)

L'Assurance franco-asiatique  
(in Jacques Charbonnier, *L'Assurance en Chine*. Des origines à Mao,  
Éditions Books on Demand.com, 2009)

## ANNEXE 2 UN ASSUREUR FRANÇAIS NÉ EN CHINE : L'ASSURANCE FRANCO-ASIATIQUE

[355] La situation financière de celle-ci s'aggrava du fait du déclenchement des hostilités en 1939, et l'administration du contrôle jugea sévèrement les comptes des exercices 1938 et 1939, le commissaire- contrôleur ne pouvant s'empêcher de souligner dans son rapport : « Signalons (...) en passant que les dirigeants de la Franco-Asiatique donnent davantage l'impression d'hommes d'affaires ou de banquiers que de techniciens<sup>10</sup> .

<sup>10</sup> Rapport sur les opérations en 1939 de « la Franco-Asiatique », 28 mars 1941, AEF, B 40 731.

Quoi qu'il en soit et dépit des exigences de la nouvelle législation nationaliste promulguée en 1946, l'AFA avait pu maintenir ses positions en Chine, mais l'éclatement de la révolution populaire posait des problèmes plus graves : obligation de cesser toutes opérations en branche maritime, nécessité de fournir de nouvelles garanties financières matérialisées par le versement de cautionnements, difficultés de souscrire des traités de réassurance dans les branches accident et incendie, concurrence exercée par la société mise sur pied par le nouveau régime (People's Insurance Company), etc., avec cet élément aggravant qu'en janvier 1951, les dirigeants se trouvaient confrontés au constat suivant : « Nous sommes tolérés comme assureurs mais, pas plus que les autres compagnies d'ailleurs, nous n'avons obtenu l'agrément officiel<sup>11</sup> ».

La décision de principe d'un retrait était alors prise, tout en poursuivant un minimum d'opérations. Mise sous contrôle en 1953, la succursale de Shanghai vivota encore deux ans, son titulaire, Pierre Fano, fils d'un des fondateurs, ayant l'interdiction de quitter Chine tant qu'il ne renoncerait pas formellement à toute activité. S'étant enfin plié, comme indiqué plus haut, aux formalités exigées et ayant fourni en 1955 les signatures exigées, il put alors s'embarquer pour Hong Kong, puis rentrer en France.

Les choses se passèrent de façon moins heurtée en Indochine, par une transition ménagée en douceur, comme en témoigne P. Fano, le dernier président de la compagnie :

« Vers 1959, c'est-à-dire dès mon arrivée à la présidence de l'AFA, nous apprenons les intentions du gouvernement de Saïgon de créer une Compagnie nationale vietnamienne. [...] »

---

Suite :

- « L'Histoire de l'AFA », *L'Argus*, 21 avril 1968, p. 610.
- Jacques Charbonnier, *L'Assurance en Chine. Des origines à Mao*, Éditions Books on Demand.com, 2009.
- Jacques Charbonnier, *Histoire de l'assurance en Indochine et au Viêt-nam*. Préface de Serge Degallaix, ancien ambassadeur de France au Viêt-nam, Paris, L'Harmattan, 2013.

---

<sup>11</sup> Assurance franco-asiatique, Comité d'études, rapport de la 5<sup>e</sup> séance, 26 janvier 1951, p. 4.